

SÉANCE DU MARDI 12 JUIN 1945
VERGADERING VAN DINSDAG 12 JUNI 1945

SOMMAIRE :

- CONGES :**
Page 432.
- MESSAGES :**
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS :
Transmission de projets de loi, p. 432.
- COMMUNICATION :**
MINISTRE DES FINANCES :
Société nationale des Habitations et Logements à bon marché : bilan de la société et rapport du conseil d'administration, exercice 1944, p. 432.
- PRESTATION DE SERMENT DE M. LIENARD :**
Page 432.
- RAPPORT DE LA DELEGATION PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'INSPECTER LES CAMPS DE PRISONNIERS CIVILS EN ALLEMAGNE :**
Orateurs : MM. Logen, Pauwels, Mile Baers, MM. Harmegnies, Fobe, p. 432.
- INTERPELLATION (Discussion) :**
De MM. Bouilly et Spreutel : 1° à M. le ministre des travaux publics « sur le retard apporté à l'état d'avancement des travaux de la ville martyre de Saint-Ghislain et des communes environnantes, notamment Hornu et Wasmuel »; 2° à M. le ministre des communications « sur les travaux envisagés pour la transformation de la gare de Saint-Ghislain ». *Orateurs :* MM. Bouilly, Spreutel, Vos, Rongvaux, Harmegnies, Moulin, Delanney, Vinck, p. 440.
- PROJET DE LOI (Vote) :**
JURIDICTION MILITAIRE. COMPÉTENCE :
Projet de loi permettant pour certaines infractions de la compétence de la juridiction militaire l'extinction de l'action publique moyennant le paiement d'une somme d'argent. Vote, p. 437.
- RAPPORT (Dépôt) :**
M. Van Remoortel : Droits des personnes se trouvant à l'armée : sauvegarde, p. 438.
- PROJET DE LOI (Discussion) :**
CONSEIL COLONIAL :
Projet de loi reconstituant le conseil colonial. Discussion générale et des articles, p. 450.

INHOUDSOPGAVE :

- VERLOF :**
Bladzijde 432.
- BOODSCHAPPEN :**
KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS :
Overmaking van wetsontwerpen, blz. 432.
- MEDEDEELING :**
MINISTER VAN FINANCIËN :
Nationale Maatschappij voor Goedkope Woningen en Woonvertrekken : balans der maatschappij en verslag van den raad van beheer, boekjaar 1944, blz. 432.
- EEDAFLEGGING VAN DEN HEER LIENARD :**
Bladzijde 432.
- VERSLAG VAN DE PARLEMENTAIRE AFVAARDIGING GELAST MET DE INSPECTIE IN DE KAMPEN DER-BURGERLIJKE GEVANGENEN IN DUITSCHLAND :**
Sprekers : De Heeren Logen, Pauwels, Mej. Baers, de heeren Harmegnies, Fobe, blz. 432.
- INTERPELLATIE (Behandeling) :**
Van de heeren Bouilly en Spreutel : 1° tot den heer minister van openbare werken « over de vertraging die de werken ondergaan van de gemartelde stad Saint-Ghislain en de omliggende gemeenten, namelijk Hornu en Wasmuel »; 2° tot den heer minister van verkeerswezen « over de werken die in overweging zijn genomen voor de verbouwing van het station van Saint-Ghislain ». *Sprekers :* De heeren Bouilly, Spreutel, Vos, Rongvaux, Harmegnies, Moulin, Delanney, Vinck, blz. 440.
- WETSONTWERP (Stemming) :**
MILITAIRE RECHTBANK. BEVOEGDHEID :
Ontwerp van wet waarbij voor sommige misdrijven, welke tot de bevoegdheid van de militaire rechtbank behooren, het verval van de publieke vordering, mits betaling van een geldsom, wordt toegelaten. Stemming, blz. 437.
- VERSLAG (Indiening) :**
De heer Van Remoortel : Rechten der personen zich in het leger bevindend : vrijwaring, blz. 438.
- WETSONTWERP (Behandeling) :**
KOLONIALEN RAAD :
Wetsontwerp tot wedersamenstelling van den kolonialen raad. Algemeene behandeling en der artikelen, blz. 450.

PRESIDENCE DE M. GILLON, PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN HEER GILLON, VOORZITTER.

MM. J.-J. De Clercq et Bouilly, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren J.-J. De Clercq en Bouilly, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

CONGES. — VERLOF.

MM. Van Hoestenberghé, indisposé; Sasserath, empêché, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Verontschuldigen zich; daar zij heden niet kunnen aanwezig zijn: de heeren Van Hoestenberghé, ongesteld; Sasserath, verhinderd.

— Pris pour information.

Voor kennisneming.

MESSAGES. — BOODSCHAPPEN.

Par messages du 5 juin 1945, la Chambre des représentants a transmis au Sénat les projets de loi ci-après :

1. Ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets à établir pour l'exercice 1945.

2. Reportant au 31 juillet 1945 la clôture des opérations relatives à l'exercice 1944.

Bij boodschappen van 5 Juni 1945, maakt de Kamer der volksvertegenwoordigers aan den Senaat de volgende wetsontwerpen over :

1. Tot opening van nieuwe voorloppige kredieten komende in mindering van de voor het dienstjaar 1945 op te maken begrooting.

2. Houdende verlenging tot 31 Juli 1945 van het afsluiten van de verrichtingen betreffende het dienstjaar 1944.

— Ces projets de loi ont été renvoyés à la commission des finances.

Deze wetsontwerpen zijn naar de commissie van financiën verwezen geworden.

3. Tendant à l'ouverture d'une enquête sur certaines questions économiques.

4. Trois projets de loi portant ratification d'un certain nombre d'arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 30 juin 1931, modifiée par celle du 30 juillet 1934, relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises.

3. Houdende instelling van een onderzoek over zekere economische vraagstukken.

4. Drie wetsontwerpen houdende ratificatie van een aantal koninklijke besluiten getroffen in uitvoering van de wet dd. 30 Juni 1931, gewijzigd bij deze dd. 30 Juli 1934, betreffende den in-, uit- en doorvoer van koopwaren.

— Ces projets de loi ont été renvoyés à la commission des affaires économiques.

Deze wetsontwerpen zijn naar de commissie van economische zaken verwezen geworden.

5. Projet de loi sanitaire.

5. Ontwerp van gezondheidswet.

— Ce projet de loi a été renvoyé à la commission de la santé publique.

Dit wetsontwerp werd naar de commissie van volksgezondheid verwezen.

La même assemblée fait connaître au Sénat qu'elle a adopté, dans sa séance de ce jour, tel qu'il a été transmis par le Sénat, le projet de loi sur la protection du titre d'auxiliaire ou d'assistant social.

Dezelfde vergadering brengt den Senaat ter kennis, dat zij in haar zitting van heden het wetsontwerp houdende bescherming van den titel van maatschappelijk assistent heeft aangenomen, zooals het door den Senaat was overgemaakt geworden.

— Pris pour notification.

Voor kennisneming.

COMMUNICATION. — MEDEDEELING.

M. le président. — En exécution de l'article 17 de la loi du 11 octobre 1919, instituant la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché, M. le ministre des finances transmet au Sénat, pour être déposés sur le bureau, le bilan de la société et le rapport du conseil d'administration faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice social 1944.

In uitvoering van artikel 17 van de wet van 11 October 1919, tot oprichting van de Nationale Maatschappij voor Goedkope Woningen en Woonvertrekken, maakt de minister van financiën aan den Senaat over, om op het bureau te worden neergelegd, de balans der maatschappij alsmede het verslag van den raad van beheer waaruit de stand der zaken voor het boekjaar 1944 blijkt.

Il est donné acte à M. le ministre des finances de cette communication.

Aan den minister van financiën wordt akte gegeven van deze mededeeling.

EEDAFLEGGING. — PRESTATION DE SERMENT.

De heer voorzitter. — De heer Liénard, wiens geloofsbrieven werden geldig verklaard ter vergadering van Dinsdag jl., wordt verzocht den eed af te leggen : « Ik zweer de Grondwet na te leven. »

De heer Liénard legt den eed af.

De heer voorzitter. — Ik verklaar den heer Liénard aangesteld in zijn ambt van senator.

RAPPORT DE LA DELEGATION PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'INSPECTER LES CAMPS DE PRISONNIERS CIVILS EN ALLEMAGNE.

VERSLAG VAN DE PARLEMENTAIRE AFVAARDIGING GELAST MET DE INSPECTIE IN DE KAMPEN DER BURGERLIJKE GEVANGENEN IN DUITSCHLAND.

M. le président. — Je crois répondre au désir de l'assemblée en lui proposant, avant d'aborder son ordre du jour, d'entendre une communication de notre collègue M. Logen, qui faisait partie de la mission parlementaire chargée de se rendre compte de l'état des camps de concentration en Allemagne et de s'enquérir du sort de nos prisonniers. (*Adhésion.*)

La parole est à M. Logen.

M. Logen. — Mesdames, messieurs, nous avons l'honneur de faire rapport sur la visite de la mission parlementaire chargée par M. le ministre des victimes de la guerre de s'informer en Allemagne des modalités de rapatriement et de la vie dans les camps des malheureux déportés.

Je rappelle que la délégation était composée de Mme Isabelle Blume, Mme Alice Degeer, de MM. Heyman et Van de Wiele, membres de la Chambre des représentants; de Mlle Baers et de moi-même, membres du Sénat.

Elle était accompagnée du major Bevier, de l'armée américaine, attaché à la mission S. H. A. E. F. en Belgique, et de M. Raymond Nossent, secrétaire du cabinet du ministre des victimes de la guerre.

La délégation a quitté Bruxelles le dimanche 27 mai et y est rentrée le dimanche 3 juin. Le voyage a donc duré huit jours.

L'on doit à la vérité de dire que nous n'avons plus guère vu de nos concitoyens. Le rythme accéléré du rapatriement au cours des dernières semaines justifie absolument ce fait.

En effet, au 3 juin, 203,037 Belges ont été rapatriés, soit :

7,365 prisonniers politiques;
46,742 prisonniers de guerre;
148,930 déportés et ouvriers volontaires.

Rien que pour la journée du dimanche 3 juin, 5,799 Belges sont inscrits rentrés, savoir :

352 prisonniers politiques;
498 prisonniers de guerre;
4,949 déportés et ouvriers volontaires.

Mais nous avons la conviction que, si la délégation parlementaire avait pu pénétrer plus avant en Allemagne, elle aurait pu entrer en contact avec beaucoup plus de nos concitoyens et particulièrement avec des prisonniers politiques et des déportés obligatoires dont la rentrée au foyer est attendue avec une anxiété sans cesse croissante par leurs familles.

Il est certain qu'au-delà de l'Elbe, dans le secteur occupé par les armées russes, se trouvent encore de nombreux compatriotes dont on est sans nouvelles.

Il est possible que des centaines de déportés se trouvent isolés dans les campagnes, malades peut-être, attendant que se présentent des possibilités de rapatriement.

Des renseignements obtenus et des chiffres que je viens de donner, il semble bien résulter que le rapatriement des Belges déportés a été bien organisé et que les services ont surmonté en un minimum de temps les très sérieux obstacles rencontrés dans ce pays partiellement détruit et complètement désorganisé qu'est l'Allemagne vaincue.

Au cours de la randonnée, la mission parlementaire belge a rencontré plusieurs officiers belges chargés de remplir différents services. Des renseignements précieux nous ont été donnés sur la manière de rassembler les déportés et de les diriger vers les centres d'évacuation ou sanitaires.

C'est ainsi que nous avons appris que le lundi 28 mai, il ne restait plus, dans le secteur de la XII^e armée américaine, qu'environ 150 Belges, répartis en de nombreux petits camps.

A Eisenach, centre d'hébergement, où il y avait eu certains jours 4.000 Belges, il n'en restait que 21 le mardi 29 mai. Quatre cents étaient encore partis la veille.

A la même date, un bon millier de compatriotes se trouvaient à Erfurt, dont quelques prisonniers politiques. Tous étaient sur le point d'être rapatriés.

Le mercredi 30 mai, un seul Belge se trouvait encore au centre de Sangerhausen.

La plupart de ces centres sont occupés maintenant par des Italiens, des Russes, des Juifs apatrides et par un très grand nombre de Polonais.

A Leipzig, notre délégation a conversé avec des officiers de liaison. Ils nous ont fait part des difficultés d'entrer en relations fructueuses avec le secteur occupé par les Russes. Puisse bientôt un accord se réaliser pour obtenir d'abord des nouvelles de ce secteur et dans un court délai, le transfert.

Leipzig est devenu un grand centre d'évacuation. De nombreux trains de cinquante wagons, emportant chacun 1.700 voyageurs, y ont été formés. Les femmes, les enfants, ainsi que les malades étaient installés dans des wagons pour voyageurs.

L'assurance nous a été donnée que, dans la mesure du possible, les rapatriés étaient en possession de vivres et d'eau potable, et de lait pour les enfants, pour toute la durée du voyage, soit au maximum quatre jours.

Partout, les autorités nous ont affirmé que l'impossible était fait en vue d'alléger les souffrances de ces malheureux au cours de leur voyage.

Notons que certains de nos compatriotes sont malheureusement trop affaiblis ou malades pour que l'on puisse songer à les transporter à l'heure actuelle.

Il en est qui, sans être des inciviques, ne s'estiment pas à l'abri de tous reproches et préfèrent attendre en Allemagne des temps moins agités.

Il en est, enfin, qui sont retenus là-bas par des liens d'affection et qui refusent de rentrer seuls. Provisoirement, les officiers de liaison n'admettent pas de les rapatrier avec leur femme étrangère, même s'ils se sont mariés légalement en Allemagne.

Mesdames, messieurs, nous avons tous frémi d'horreur en écoutant les rescapés conter leur lamentable odyssée dans les camps de concentration d'Allemagne.

Mais d'avoir vu les sinistres camps de Buchenwald, de Bergen-Belsen et de Dora (près Nordhausen), on se rend mieux compte des souffrances indicibles de ceux qui passèrent par ces lieux de supplice et de mort lente.

On se demande comment il est possible qu'un peuple puisse tomber aussi bas dans l'abjection pour martyriser des êtres humains.

Buchenwald. — Camp immense avec ses hideux baraquements, où l'on entassait un nombre de malheureux double de celui prévu. Autour de ce camp, clôturé par des barbelés sous tension, se dressaient les tours d'observation et de surveillance. Les gardeschourme étaient accompagnés de chiens féroces. La grande cour, au pavé rocailleux, rappelle que des dizaines de milliers d'hommes se pressaient pendant des heures par tous les temps pour entendre un appel interminable. Malheur au défaillant; il était abattu sur-le-champ.

La potence est toujours là. Le four crématoire aussi, avec la chambre sinistre où étaient assommés puis pendus les malheureux destinés à l'incinération. C'est vraisemblablement là qu'a été brûlé le corps du regretté Paul-Emile Janson.

Nous avons vu aussi la fameuse clinique où des hommes servaient de cobayes aux savants de la Kultur allemande.

Dans un bureau se trouve un grand tableau noir avec des chiffres effarants. La rubrique « politiques » seule inscrit le nombre de 53.255. Au total, les diverses rubriques donnent le chiffre de 80.985. Combien de survivants? Nul ne le sait. Combien d'hommes massacrés, puis incinérés sans être identifiés? On ne sait pas non plus!

Par contraste, en dehors du camp se dressent de jolies habitations. Elles étaient occupées par les tortionnaires. Aujourd'hui, elles le sont par les libérateurs.

Bergen-Belsen. — A l'entrée du camp, deux grands panneaux, l'un en allemand, l'autre en anglais, informent les visiteurs :

« Ici se trouvait l'infâme camp de concentration de Belsen, libéré par les Anglais le 15 avril 1945.

» 10.000 morts non enterrés furent trouvés ici.

» 13.000 autres sont morts depuis.

» Tous sont des victimes de l'ordre nouveau allemand en Europe.

» Voilà un exemple de la culture nazie. »

L'état de ce camp devenant un véritable foyer pestilentiel, les alliés le brûlèrent au moyen de lance-flammes.

Seuls subsistent le four crématoire, la potence au bord même d'une grande pièce d'eau, des fosses communes avec comme simple inscription du nombre de corps : 500, 600, témoignages de la barbarie la plus abominable.

Des tombes sont maintenant creusées et identifiées parfaitement pour tous ceux qui meurent encore en exil.

C'est probablement dans une de ces fosses communes que se trouve le corps de M. Vanderpoorten.

Nous nous sommes inclinés respectueusement devant les tombes de tous les martyrs, dont on ne connaîtra jamais le douloureux calvaire.

Dora, près Nordhausen. — Ici se trouvait la trop célèbre usine souterraine de V 2. Il y a encore là-bas plusieurs milliers de réfugiés, parmi lesquels quelques Belges, la plupart en transit.

Le travail imposé aux travailleurs de cette usine était tellement inhumain que peu atteignaient un temps de cinquante jours. Conditions d'hygiène, de traitement vraiment inhumains. Après ce laps de temps, les malheureux étaient morts ou presque.

Nous avons vu une effrayante série de parties complètes de machines infernales, prêtes à être assemblées.

Nous avons frémi à l'idée que le moindre retard dans l'avance victorieuse des alliés pouvait avoir comme conséquence le déclenchement d'un nouvel ouragan de fer et de feu sur nos villes et leurs faubourgs.

Dans les lazarets installés il y a de nombreux malades. Leur situation est tout à fait pénible, et la délégation n'a pas manqué de présenter aux autorités les remarques qui s'imposaient.

La nourriture y est plutôt mauvaise; les soins médicaux et pharmaceutiques laissent à désirer, malgré le dévouement admirable du corps médical et les appoints substantiels en produits spéciaux de l'armée américaine.

Mais les besoins sont tellement importants!

Du camp de Belsen, 12.000 victimes ont été transférées à Bergen, où ils occupent maintenant les casernes des SS.

Une mission vaticane, accompagnée de médecins, d'infirmières et assistants sociaux français, s'est installée.

Nous avons eu le grand plaisir de voir le camp des 150 étudiants en médecine belges, délégués par nos quatre universités, et qui collaborent avec un dévouement remarquable avec les médecins militaires alliés.

Ces jeunes gens, à l'esprit humain si développé, devraient trouver quelques satisfactions en dehors de leur temps de service. Ils ont droit, comme tous ceux qui s'attachent à soulager les souffrances humaines, à une certaine considération qui leur rappelle le milieu familial qu'ils ont volontairement quitté pour accomplir leur noble mission.

Une chose qui nous a attristés aussi, c'est la tenue vestimentaire de tous ceux qui attendent leur rapatriement. Beaucoup portent la livrée du bagnard, et cela fait mal.

Cela nous choque d'autant plus que, dans mes notes de voyage, je lis : « population bien habillée, bien chaussée ».

Et j'ajoute maintenant : le peuple allemand, militairement battu, se couvre ostensiblement des pièces vestimentaires enlevées par ses soldats aux peuples qu'ils ont voulu asservir.

Ce serait justice que d'obliger les Allemands à vêtir décentement leurs malheureuses victimes.

Bien sûr, il y a dans les camps visités des indésirables. Mais qu'on fasse un effort nouveau et soutenu pour leur rendre le sentiment de dignité humaine. S'il en est qui ont mérité une peine pour fait contraire à notre façon de concevoir la résistance à l'ennemi, qu'on leur inflige la peine méritée et que l'on s'efforce à les réhabiliter à leurs propres yeux.

L'on doit aussi songer à la réadaptation de ces jeunes gens et de ces enfants qui ont vécu des années peut-être dans une promiscuité affreuse.

Comme bien l'on pense, les membres de la délégation parlementaire ont échangé leurs impressions personnelles et fait des suggestions en vue d'améliorer dans la plus large mesure les situations constatées.

M. le député Heyman, en sa qualité de président de la mission parlementaire belge, a été prié de remettre à M. le ministre des victimes de la guerre, outre un rapport sur la visite au camp, une note indiquant des vœux de réalisation pratique tendant à rendre plus efficiente la noble mission entreprise par le gouvernement. M. le ministre a certainement pris les mesures adéquates.

Je suis certain d'être parfaitement d'accord avec notre distinguée collègue Mlle Baers, en insistant, à cette tribune, et d'une façon spéciale, sur quelques points de la plus haute importance :

1° Il faut que les services d'aide aux rapatriés — et surtout aux prisonniers politiques et déportés de force — soient centralisés et organisés pour épargner, à ceux qui ont tant souffert, des démarches nombreuses et parfois vexantes pour obtenir ce à quoi ils ont légitimement droit.

J'ai vu maints rescapés de Buchenwald et autres bagnes. Un peu confus, certains m'ont dit : « Nous sommes redevenus enfants et nous devons être traités comme tels. »

Eiforçons-nous de leur rendre la vie un peu qu'ête afin de leur faire oublier peu à peu le douloureux calvaire qu'ils ont dû gravir.

2° Nombreuses, trop nombreuses hélas, sont les familles qui sont sans nouvelles d'un père, d'un fils, d'une mère parfois ou de parents proches.

L'angoisse grandit dans ces familles à mesure que le temps s'écoule depuis le jour de la victoire.

Le service de recherches doit être renforcé dans toute l'Allemagne. Les moyens techniques de prospection ne manquent pas. Qu'on les mette en œuvre résolument et systématiquement.

Pour ce qui est des intransportables, à l'heure présente que les services de liaison organisent la remise de lettres donnant nouvelles de part et d'autre.

3° Enfin, la question de l'identification des morts mérite d'être étudiée à fond et sans retard. Quand l'irréparable s'est produit, il est humain d'aviser les proches, car c'est prolonger sans raison leur douleur que de les forcer à vivre dans l'attente du retour d'un être cher mort en captivité.

Je sais que les difficultés sont grandes, mais dans ce domaine il faut que l'impossible soit fait.

Je m'en voudrais, mesdames, messieurs, si, pour terminer ce bref rapport, je n'adressais pas nos plus vifs remerciements à M. le ministre des victimes de la guerre pour l'organisation de la mission parlementaire belge aux camps d'Allemagne; au général Erskine, qui intervint auprès des autorités militaires alliées en vue d'obtenir les autorisations nécessaires; au major Bevier, qui fut pour nous tous le plus complaisant et le plus délicat compagnon de voyage; à M. Raymond Nossent, secrétaire du cabinet du ministre, qui ne ménagea aucun effort pour la réussite de la mission; à MM. les officiers belges et alliés qui, au cours de notre voyage, nous ont apporté parfois de précieux renseignements.

Avant notre départ pour l'Allemagne, nous étions informés des situations tragiques dans lesquels se sont trouvés des millions d'êtres humains. Tout en nous se révoltait contre les barbares et leurs pratiques infâmes.

Après notre visite aux lieux de supplices, cette révolte est plus grande encore et je comprends bien le sentiment qu'anime tous nos rescapés : châtier tous ceux qui ont conçu, organisé et exécuté d'aussi abominables forfaits; empêcher à tout jamais qu'un peuple orgueilleux et avide de domination puisse encore perpétrer de pareils crimes contre l'humanité. (*Très bien! et vifs applaudissements.*)

M. Pauwels, ministre des victimes de la guerre. — Mesdames, messieurs, l'impression de la délégation de parlementaires qui est revenue d'Allemagne est bien que le nombre de Belges qui résident encore dans les zones d'occupation américaine et britannique est devenu réduit.

Cette impression est d'ailleurs confirmée par les statistiques.

Du dépouillement du recensement ordonné par une circulaire du 16 novembre 1944, des personnes résidant habituellement en Belgique et transplantées à l'étranger, il était résulté que le nombre de personnes à rapatrier le 1^{er} décembre 1944 atteignait 264,483 unités, parmi lesquelles 234,480 hommes et 30,003 femmes. Ce relevé peut être considéré comme complet; il porte, en effet, sur toutes les communes du royaume, à la seule exception des cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith et de neuf communes qui n'ont pas répondu.

Le total de 264,483 se répartit comme suit :

Prisonniers de guerre	62,039
Prisonniers politiques et otages	17,915
Travailleurs soumis au travail obligatoire	79,309
Réfractaires (arrêtés par les Allemands pour refus de travail obligatoire)	10,353
Travailleurs volontaires	54,141
Réfugiés ou évacués	14,920
En fuite ou transfuges	13,192
Autres	12,614

264,483

Or, les derniers chiffres qui m'ont été communiqués indiquent que le 10 juin, donc dimanche, 230,387 Belges étaient rentrés 221,361 venaient d'Allemagne; 3,462 de Russie. Les autres d'Angleterre, de France et de Suisse.

Parmi ceux venant d'Allemagne, on comptait :

7,732 prisonniers politiques;
51,214 prisonniers de guerre;
162,415 déportés et ouvriers.

Soit 221,361.

Ce résultat acquis en quelques semaines est vraiment admirable, lorsque l'on songe que l'on avait craint que le rapatriement de nos nationaux ne s'échelonne sur une année.

Ajoutons qu'à la date du 10 juin également, 576,309 étrangers rapatriés avaient séjourné ou transité par la Belgique.

Le nombre de Belges à rapatrier encore s'élève donc à environ 40,000. La plupart d'entre eux séjournent vraisemblablement dans la zone d'occupation russe; il en est qui sont trop malades pour pouvoir être transportés et, enfin, ainsi qu'on vous l'a dit, il en est qui essaient de ne pas rentrer en Belgique.

Tout ceci a fortement ralenti le rythme des rentrées. Alors qu'il y avait de 4,000 à 5,000 rentrées au moment où la délégation se trouvait en Allemagne, il n'y en a plus eu que de 2,000 à 3,000, et parfois même moins durant ces derniers jours.

Dimanche, exceptionnellement, il y en a eu 3,774, dont :

148 prisonniers politiques;
1,426 prisonniers de guerre;
2,200 déportés et ouvriers.

Ainsi que vous le savez, la compétence des autorités belges et notamment celle du Commissariat au rapatriement ne commençait qu'à la frontière. En Allemagne, tout le travail a été fait presque exclusivement par les autorités militaires alliées, auxquelles nous voulons rendre un vibrant hommage par ce qu'elles ont accompli dans un pays complètement désorganisé, un mois à peine après l'armistice.

Je tiens aussi à les remercier de façon toute particulière de la manière parfaite dont elles ont reçu les membres de la délégation de parlementaires. Alors que ceux-ci avaient craint devoir passer la plupart des nuits dans leurs voitures et devoir se contenter des provisions qu'ils avaient emportées, ils ont été, presque chaque fois, hébergés dans des hôtels réquisitionnés et reçus dans les « mess » des officiers alliés. Et dans les différents quartiers généraux ils ont été reçus en audience par des officiers qui ont pu leur donner de précieuses informations et recevoir leurs remarques et suggestions.

Nous ne négligerons aucun effort, et je reviendrai tout à l'heure sur ce point, pour que les Belges encore en exil puissent rapidement regagner leurs foyers, mais notre meilleure attention doit dès maintenant se porter sur les mesures prises et à prendre en faveur de ceux qui sont déjà parmi nous.

Il y a eu — comment aura-t-on pu l'éviter — une période de tâtonnement.

Le souci de venir rapidement en aide était constamment entravé par la nécessité de séparer le bon grain de l'ivraie, de ne pas accorder à des gens peu intéressants les avantages qui étaient dus aux prisonniers politiques et aux milliers de jeunes travailleurs que l'ennemi avait brutalement déportés.

Mais, depuis le 22 mai, les formalités sont réduites à leur plus simple expression. En effet, sur simple présentation de « l'Index-Card », sur laquelle figurait le numéro et les noms, prénoms et signature de l'intéressé, ainsi que le cachet d'un centre de rassemblement du Commissariat belge au Rapatriement, précédé de la mention que les différentes opérations de contrôle nécessaires ont été pratiquées, les administrations communales délivrent : une carte d'identité validée, une carte de ravitaillement définitive et des timbres de ravitaillement.

Il ne paraît pas possible d'avoir un système moins compliqué, puisque toutes les formalités se font sur le vu d'une carte dont le rapatrié est porteur. Même lorsqu'il ne possède pas cette carte, l'administration communale peut, en attendant qu'il se la procure dans un centre de rassemblement, délivrer des timbres de ravitaillement pour une période de dix jours.

Au début, les prisonniers politiques et les déportés recevaient dans les centres de rassemblement une somme de 100 francs, qui devait leur permettre de poursuivre leur voyage. L'octroi d'un secours immédiat s'avérait nécessaire pour qu'ils puissent faire face aux premières charges inhérentes à leur retour. Il a été décidé de leur accorder une allocation de rapatriement de 1,000 francs. L'exécution de cette mesure s'est heurtée à de nombreuses difficultés pratiques. Elles sont surmontées maintenant.

Lors du passage au centre de rassemblement, l'intéressé reçoit et signe un formulaire avec lequel il se rend à l'administration communale de son domicile. Celle-ci remplit la case II qui lui est réservée,

Le rapatrié rentré avant la mise en application de l'arrêté-loi et après le 15 septembre 1944, se rend directement à l'administration communale, où il trouve le formulaire nécessaire.

Le gouvernement a voulu montrer l'intérêt tout particulier qu'il porte aux prisonniers politiques en leur accordant une allocation d'aide immédiate, consistant en trois versements mensuels de 2,500 francs. Cette distribution se fait par l'intermédiaire de l'O. N. A. C., Œuvre nationale des Anciens Combattants.

Celle-ci a été souvent et sévèrement critiquée. Mais n'oublions pas qu'il s'agissait de résoudre là un problème tout nouveau et de faire face en quelques jours à des milliers de demandes.

L'examen des demandes introduites et la formation du dossier sont en fait plus compliqués qu'on ne le croit généralement.

Trop souvent les demandeurs oublient qu'ils doivent fournir la preuve qu'ils sont bien des prisonniers politiques.

C'est dans leur intérêt propre, car nous savons que ce serait faire injures aux véritables prisonniers politiques que de laisser pénétrer parmi eux et d'accorder les avantages qui doivent leur être réservés à des gens appartenant à d'autres catégories ou à des individus parfois très peu intéressants.

Pour apporter cette preuve, l'O. N. A. C. a besoin du concours des organisations de la résistance, des services de renseignements et d'action, de la sûreté, des bourgmestres et des services communaux de police.

Si l'O. N. A. C. trouve chez les trois premiers organismes une compréhension exacte de la mission qu'ils doivent remplir en l'occurrence, il n'en est pas toujours de même auprès de la plupart des premiers magistrats et des services communaux.

Des réponses sont attendues durant de longues semaines; dans bien des cas, on ne fait pas d'enquête, perdant ainsi de vue l'importance de la question; enfin, des magistrats communaux accordent leur visa sans aucun contrôle.

C'est ainsi qu'il existe à l'O. N. A. C. un assez grand nombre de dossiers en suspens, à cause des avis diamétralement opposés sur deux formulaires visés par la même autorité communale, sur les questions de soutien ou de civisme de l'ayant droit. On signe l'affirmation que les renseignements d'état civil sont exacts; plus tard, l'enquête prouve que la demanderesse n'est pas l'épouse, comme elle l'a indiqué, mais bien la concubine. Il s'est même trouvé un prisonnier politique pour qui deux pères légitimes, demandeurs de l'allocation, avaient obtenu le visa de leur bourgmestre pour certifier que leurs déclarations étaient conformes à la vérité!

Enfin, nombreuses sont les administrations communales qui, se trouvant devant les demandés de leurs concitoyens déportés en Allemagne, par application des ordonnances allemandes sur le travail obligatoire, se débarrassent d'eux en leur disant de s'adresser à l'O. N. A. C. Et ces gens, lorsqu'ils sont éconduits par l'O. N. A. C., ont la conviction que celle-ci ne fait pas son devoir à leur égard.

Tout ceci a nécessité la création d'une commission chargée d'étudier les cas litigieux et dont la jurisprudence s'élabore rapidement.

A l'heure actuelle, il rentre à l'O. N. A. C. de 200 à 300 formulaires par jour; ce qui est tout à fait anormal. Ces formulaires doivent être enregistrés, inscrits au fichier, examinés en détail.

Or, voici la moyenne des résultats de l'examen des dossiers pendant la semaine se terminant le samedi 9 juin : sur 100 dossiers examinés, on note : 14 décisions affirmatives; 46 enquêtes complémentaires indispensables; 40 décisions directement négatives.

On peut affirmer que ces 40 intrus obtiennent comme seul résultat probant de faire retarder la satisfaction due aux 14 certains.

Il faut noter que ce ne sont pas seulement des travailleurs obligatoires qui essaient de venir s'intercaler dans les rangs des prisonniers politiques, mais il y a également bien des travailleurs volontaires, des condamnés de droit commun et parfois même des inciviques notoires, tels que N. S. K. K. et des SS.

Il a été dit, ces jours derniers, que les 2,500 francs n'avaient été payés en aucun cas. C'est évidemment faux.

On a placé dans la bouche des agents de l'O. N. A. C. « que les caisses sont vides et que l'Etat n'a pas d'argent ». Cela ne demande même pas un démenti.

Dans les premiers temps du paiement de l'allocation aux ayants droit des prisonniers politiques, il y a eu parfois des retards dans les transferts de fonds, mais cela n'a jamais retardé les paiements d'un seul jour, car alors l'O. N. A. C. n'hésitait pas à employer son propre patrimoine afin de payer les dossiers prêts.

Et cette situation ne s'est jamais produite depuis la mise en application de l'arrêté du 25 avril 1945. Ce qui a été vrai, c'est qu'entre la décision du conseil des ministres, aussitôt annoncée par la presse et la parution de l'arrêté au *Moniteur*, des demandes ont été introduites sans qu'il fût possible d'y donner suite, puisque l'O. N. A. C. attendait des instructions officielles.

En ce qui concerne les paiements effectués, voici les renseignements au 9 juin 1945 : 1,800 prisonniers politiques libérés ont reçu la première mensualité et 1,010 prisonniers politiques libérés ont reçu la deuxième mensualité.

Plusieurs centaines de cas sont prêts pour le paiement.

Environ 3,000 prisonniers politiques libérés ont reçu les trois attestations délivrées par l'O. N. A. C. pour les timbres supplémentaires de lait, de vêtements et les soins médicaux.

Il y a eu des retards certains dus aux causes signalées plus haut, mais ces retards sont en voie de résorption grâce au travail acharné qui est fourni par les membres du personnel de l'O. N. A. C. et de certains concours bénévoles que l'on est parvenu à trouver.

Il vient d'autre part d'être décidé qu'il serait immédiatement remis au délégué des mouvements de résistance les attestations destinées aux membres de ces groupements. La déclaration de ces groupements atteste, en effet, à elle seule le bien-fondé de la demande introduite. Ainsi un grand nombre de cas pourront très rapidement recevoir une solution.

Cela est d'autant plus indispensable d'ailleurs que les prisonniers politiques ont absolument besoin de cette attestation pour jouir des autres avantages auxquels ils ont droit et que j'énumère rapidement :

1° Ils reçoivent une seconde feuille de timbres de ravitaillement et 24 timbres de lait par période de rationnement.

2° Ils reçoivent deux colis, l'un qui leur est remis au centre de rassemblement, l'autre qui leur est distribué à domicile.

3° Ils ont droit aux soins médicaux et pharmaceutiques et aux prothèses pour les affections ou les lésions contractées ou aggravées en raison du fait de leur captivité. L'arrêté réglant cette matière n'est actuellement applicable qu'aux prisonniers politiques rentrés en Belgique après le 15 septembre 1944. Il sera incessamment étendu.

4° Les prisonniers politiques ont droit à être rééquipés au point de vue vestimentaire. Ils doivent s'adresser munis de leur attestation aux comités locaux du Fonds national de secours aux sinistrés.

Il y a parfois eu certains retards et certaines difficultés. C'est pour cela que le F. N. S. S. a été autorisé, en cas d'urgence, à consentir une première aide, même si le prisonnier politique n'est pas encore en possession de son attestation uniquement à la suite d'une enquête sommaire faite sur place. Le trousseau n'est alors complété que si l'avis de l'O. N. A. C. est favorable.

On a dit que le F. N. S. S. ne disposait pas des vêtements nécessaires. C'est faux. C'est un bruit qui a été colporté par des personnes qui n'étaient pas des prisonniers politiques et qui ne pouvaient par conséquent pas recevoir de vêtements.

Il se peut qu'à un moment donné, en raison d'une demande particulièrement forte, un comité local ait été provisoirement démuné de marchandises. Cela n'explique pas le fait que nos possibilités en textiles sont limitées, très limitées, et chacun le sait. Mais ces situations ne se sont jamais prolongées au delà de vingt-quatre heures.

5° A la suite d'un accord intervenu entre le ministre des affaires économiques et moi-même, une ration de 500 kilogrammes de charbon sera alloué aux prisonniers politiques. Il leur sera envoyé un bon nominatif auquel les bourgmestres sont invités à accorder une priorité.

6° Enfin le gouvernement va subsidier des « hômes » ouverts aux prisonniers politiques malades ou débilités, où ils seront hébergés gratuitement de manière à pouvoir se soigner et se refaire la santé. L'arrêté à ce sujet, qui accorde un subside de 50 francs par jour et par prisonnier hébergé aux organismes qui dirigent ces hômes, va paraître incessamment au *Moniteur*.

Voilà ce qui a été fait en faveur des prisonniers politiques. Nous avons voulu les aider le plus rapidement possible, avec un minimum de formalités.

Ces mesures doivent prendre place dans un cadre le « statut du prisonnier politique » qui va être élaboré en collaboration avec les grandes fédérations intéressées.

Tout comme va être également établi un « statut des déportés ». De nombreuses mesures ont également été prises en faveur de ceux rentrés après le 15 septembre :

1° Ils jouissent de l'allocation de rapatriement de 1,000 francs;

2° Une allocation spéciale est accordée à leur famille, si elle est dans le besoin, pendant leur absence et pendant les quatre semaines qui suivent leur retour;

3° En cas de réelle nécessité et toujours lorsqu'ils sont sinistrés, les déportés peuvent obtenir un équipement vestimentaire;

4° Un arrêté qui sera pris conjointement par le ministre de la santé publique et le ministre des victimes de la guerre accordera des soins médicaux et pharmaceutiques aux déportés pendant six mois;

5° Les « hômes » de cures et de repos subsidiés par l'Etat seront également accessibles aux déportés affaiblis;

6° Enfin on envisage une sérieuse augmentation du secours civil au profit des déportés invalides ou malades, de manière à leur permettre d'attendre la pension qui leur revient.

Afin d'éclairer les rapatriés sur leurs droits, mon département a publié un dépliant qui leur est remis dans les centres de rassemblement et qui indique simplement, mais avec précision, ce à quoi ils peuvent prétendre et comment ils peuvent l'obtenir.

Mon département a également publié un « Vade-Mecum à l'usage des bureaux de renseignements pour rapatriés ». Cette brochure de 16 pages, qui a été distribuée aux membres du parlement, renferme une foule d'indications précieuses : des références législatives, des adresses, des marches à suivre, etc.

Permettez-moi de revenir maintenant au rapport de la délégation de parlementaires, de manière à examiner brièvement leurs remarques et leurs suggestions.

Nous avons entendu que dans certains camps, où se trouvent encore quelques Belges, il règne une lamentable promiscuité : le régime alimentaire y est mauvais, l'hygiène déplorable et de nombreux détenus portent toujours leur tenue de bagnard.

Il faut que cela change. La délégation a obtenu des promesses formelles des autorités militaires en Allemagne. Je suis personnellement intervenu auprès du général Erskine et je suis persuadé qu'il donnera sans tarder les directives nécessaires. Enfin, le colonel Lee-mans, du commissariat belge au rapatriement, qui est reparti pour l'Allemagne ce matin et qui se rendra notamment à Dora, près de Nordhausen, pourra faire prendre sur place les mesures indispensables.

1° La première des conclusions positives du rapport de la délégation de parlementaires est qu'il faut perfectionner le service de renseignements.

Ce service a eu à l'origine comme objectif principal de fournir aux familles la liste des rentrants, la liste des prisonniers libérés mais non encore rapatriés et, dans la mesure du possible, le nom des Belges décédés en Allemagne.

Le dépouillement de milliers et de milliers de fiches exige un personnel de plus en plus important. En raison des rentrées massives de renseignements, le service a été débordé à certains moments et l'impatience bien légitime de ceux qui attendaient un des leurs a été mise à rude épreuve. A présent, la situation s'est normalisée dans une large mesure.

2° Le nombre des officiers de liaison.

Le Commissariat belge au rapatriement a envoyé en Allemagne plus de 200 officiers de liaison. Ce chiffre à lui seul est déjà éloquent. C'est d'ailleurs la Belgique qui possède l'effectif le plus important d'officiers de liaison « rapatriement » par rapport au nombre des nationaux à rapatrier.

3° Equipes médico-sociales.

Ici encore le désir de la commission parlementaire a été devancé. Le Commissariat belge au rapatriement a demandé aux armées d'autoriser l'envoi en Allemagne de 15 équipes médico-sociales dont la composition, l'équipement et la mission ont été mûrement étudiés. Tous les frais qu'entraîne le fonctionnement de ces teams est naturellement à charge du Commissariat belge au rapatriement.

Après de nombreux pourparlers, six de ces équipes ont pu quitter Bruxelles dès le 18 mai; une septième est partie le 5 juin. Les autres tenues en réserve à Bruxelles partiront pour l'Allemagne dès que les négociations entamées tant auprès de S. H. A. E. F. qu'auprès des groupes d'armées auront abouti.

J'ajouterai, d'ailleurs, qu'en dehors de ces teams médico-sociaux, le commissariat a organisé des envois qui ont ramené en Belgique environ 1.000 prisonniers politiques notamment.

Enfin, un dernier convoi vient précisément de quitter Bruxelles en date du 9 juin à destination de Dachau. Il ramènera, dans quelques jours, en Belgique, 52 malades dont le transport demande des soins particuliers.

4° Appels aux Belges sur l'onde de radio-Luxembourg.

Dès le mois de mars, le Commissariat belge au Rapatriement a pris l'initiative d'organiser, sur l'onde de radio-Luxembourg, des émissions à l'intention des prisonniers et déportés belges se trouvant en Allemagne. Ces émissions, au cours desquelles des instructions et des conseils ont été donnés aux intéressés, ont été particulièrement appréciées par les autorités anglaises notamment, qui en ont provoqué la traduction. De plus, j'ai fait une démarche de manière à pouvoir prendre la parole moi-même un de ces tout prochains jours.

5° Regroupement des malades.

La commission parlementaire suggère le regroupement des malades dans certains centres déterminés.

Ce travail, en voie d'achèvement, a déjà été entrepris aussitôt que possible. C'est ainsi notamment que dès le mois de mai des véhicules « Commissariat » sillonnaient les routes de Hesse, de Thuringe et de Bavière et drainaient vers les aéroports les prisonniers politiques récemment libérés et dont l'état de santé ne permettait pas d'être inclus dans les convois que les alliés se proposaient d'organiser.

D'autre part, en cette phase finale du rapatriement, nos pourparlers ont eu pour résultat de provoquer de la part des autorités américaines l'installation, sur certaines plaines d'aviation, d'hôpitaux de campagne vers lesquels sont dirigés les malades recueillis par ces teams de prospections.

En ce qui concerne nos compatriotes qui sont totalement intransportables, même par avions, j'ai demandé à l'autorité militaire de les regrouper de manière qu'ils puissent être soignés par du personnel sanitaire belge, qu'on puisse sans difficulté leur envoyer des vivres et des colis et correspondre avec eux. J'attends la réponse.

6° Moyens de travail des médecins et équipes sanitaires.

N'oublions pas que l'organisation et la direction des camps et centres de rapatriement en Allemagne dépendent des autorités alliées exclusivement.

En ce qui concerne les moyens de travail des médecins, des convois et des teams du Commissariat belge au rapatriement, aucune demande n'a été introduite auprès de nous qui n'ait reçu immédiatement entière satisfaction.

Je me mets, d'autre part, en rapport avec mon collègue de la santé publique pour examiner les revendications des étudiants en médecine belges qui sont partis volontairement pour collaborer en Allemagne aux services sanitaires.

7° Service de recherches.

Depuis quelques semaines, l'action du service de recherches a pu être étendue. Il s'efforce de rassembler les documents (actes de décès, certificats d'inhumation) et objets (bijoux, valeur, papiers personnels) intéressant les Belges ayant passé par les camps et prisons d'Allemagne. De précieux documents sont déjà en possession du Commissariat.

En Allemagne, le travail de recherche des documents et celui de l'établissement des actes d'état civil est dès maintenant confié aux officiers de liaison. Ceux-ci, en effet, ont pratiquement terminé leur mission primitive qui était de canaliser les Belges rapatriables vers les lieux d'embarquement ou, par la suite, de rechercher les malades disséminés hors des camps.

Il a été demandé à cet effet aux armées de ne pas renvoyer en Belgique les officiers de liaison se trouvant dans les zones réputées « vidées » des prisonniers politiques belges, mais de les autoriser à consacrer tous leurs efforts au travail de recherches.

Le gouvernement veillera à donner à ce service toute l'ampleur que réclame l'importance de sa mission. Il est conscient du réconfort que procurera aux familles la rentrée en possession notamment des objets personnels des disparus.

L'attention des officiers de liaison a été particulièrement attirée sur la nécessité de faire établir par les autorités compétentes les certificats de décès.

Cette question préoccupe fortement le gouvernement.

Le *Moniteur* du 19 avril a publié un avis invitant les gouverneurs, les commissaires d'arrondissement et les bourgmestres à convoquer les rapatriés pour qu'ils donnent des renseignements aussi précis que possible sur les compatriotes qu'ils ont rencontrés en Allemagne et dont le décès serait parvenu à leur connaissance.

Cette question recevra avant peu, je l'espère, une solution d'ensemble.

8° Translation des corps.

Cette question n'est pas perdue de vue. Il va de soi, toutefois, que la première préoccupation du commissariat a été de ramener les bien portants et les malades. Le gouvernement s'efforcera, aussitôt que les circonstances le permettront, de négocier avec les autorités alliées la question de la translation des corps.

9° Restitution des objets personnels ayant appartenu aux décédés.

Un premier et important lot vient d'être ramené d'Allemagne. Leur remise aux familles se fera dans le plus bref délai.

10° Relations avec la zone russe.

Des négociations, entamées de longue date, ont amené en mars la signature d'un accord bilatéral entre le représentant de l'U. R. S. S., le général Dragun, et M. van Zeeland, commissaire belge au rapatriement. Cet accord prévoit l'envoi en Russie d'une mission de liaison chargée des questions de rapatriement. Malgré tous nos efforts, le visa des passeports des membres de cette mission n'a encore pu être obtenu. Nous espérons que cette formalité n'entraînera plus un trop long délai.

Le commissariat belge au rapatriement a toutefois eu recours à certaines facilités locales qui lui ont été accordées et a pu ainsi, dans de rares cas, entrer en rapport avec les autorités russes, pour le plus grand bien d'ailleurs des opérations de rapatriement.

Ajoutons, pour être complet, que le voyage entrepris aujourd'hui par le colonel Leemans, dans la partie de l'est de l'Allemagne, a pour principal objectif d'obtenir, par des contacts personnels aux points de passage de la zone russe, un maximum de célérité et de confort dans le rapatriement de nos nationaux.

11° Envoi d'une mission parlementaire dans la zone russe.

Au cas où le vœu en était formellement émis par les Chambres, j'entreprendrais volontiers les démarches nécessaires.

Conclusion.

J'ai saisi cette occasion pour vous faire un panorama de la situation actuelle en Belgique en matière de rapatriement.

Deux cent trente mille de nos compatriotes sont rentrés. Répétons-le c'est un résultat inattendu.

Nous pouvons espérer que les 30,000 ou 40,000 qui sont encore à l'étranger et qui ne sont pas tombés victimes de leur héroïsme, seront rentrés à bref délai.

En faveur de tous ces rapatriés, nous avons fait d'urgence tout ce qu'il y avait moyen de faire. Compte tenu de la nouveauté de la tâche, de la multiplicité des problèmes, souvent du manque de personnel vraiment compétent; compte tenu des nécessités militaires, qui ont été prédominantes jusqu'à ces derniers jours; compte tenu aussi de la désorganisation économique, il faut dire que la situation est satisfaisante.

Certes, il y a parfois des retards, des tâtonnements, des cas exceptionnels et urgents qui ne trouvent pas une solution immédiate; mais, dans l'ensemble, les difficultés sont surmontées et même la plupart des vœux émis par la délégation de parlementaires sont réalisés ou en voie de réalisation.

Nous pouvons maintenant entreprendre, avec autant d'énergie et d'ardeur, mais avec plus de calme et de réflexion, un travail plus définitif.

Bientôt, toutes les glorieuses victimes de cette guerre auront leur statut, leur statut qui sera le signe tangible de la reconnaissance nationale. (*Applaudissements*).

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous allons dans un instant procéder au vote par appel nominal sur le projet de loi permettant, pour certaines infractions, l'extinction de l'action publique moyennant le paiement d'une somme d'argent.

Mais, au préalable, je voudrais consulter l'assemblée. Il n'est pas d'usage de discuter les communications du gouvernement, mais, vu l'intérêt que nous attachons tous à la catégorie de personnes visées par cette déclaration, je suppose que cette fois la règle pourrait fléchir et que vous ne verriez pas d'inconvénient à ce que j'accorde la parole à l'honorable M. Harmegnies, qui me l'a demandée.

D'autre part, je rappelle que, lorsque nous nous sommes séparés, le 5 juin, je vous ai annoncé que notre distingué collègue, M. Fobe, demandait à interpeller d'urgence le ministre des victimes de la guerre sur le retard injustifié apporté au paiement des allocations aux rapatriés, déportés et autres.

Sans doute l'honorable ministre vient de répondre anticipativement à cette interpellation. M. Fobe m'a demandé toutefois d'ajouter quelques mots. Je crois que son intervention ne durera que quelques minutes. Dans ces conditions, je vous propose d'entendre M. Fobe ainsi que Mlle Baers, qui a fait partie de la délégation, et M. Harmegnies. Sommes-nous d'accord? (*Assentiment*.)

Le gouvernement répondra aux orateurs s'il le juge bon et nous pourrions ensuite entendre l'interpellation de MM. Bouilly et Spreutel. (*Nouvel assentiment.*) Il en sera ainsi.

PROJET DE LOI PERMETTANT POUR CERTAINES INFRACTIONS DE LA COMPÉTENCE DE LA JURIDICTION MILITAIRE L'EXTINCTION DE L'ACTION PUBLIQUE MOYENNANT LE PAIEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT. — VOTE PAR APPEL NOMINAL.

ONTWERP VAN WET WAARBIJ VOOR SOMMIGE MISDRIVEN, WELKE TOT DE BEVOEGDHEID VAN DE MILITAIRE RECHTBANK BEHOOREN, HET VERVAL VAN DE PUBLIEKE VORDERING, MITS BETALING VAN EEN GELDSOM, WORDT TOEGELATEN. — HOOFDELIJKE STEMMING.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsvoorstel.

108 membres y prennent part.

108 leden stemmen mede.

Tous répondent oui.

Allen antwoorden ja.

En conséquence, le projet de loi est adopté. Il sera transmis à la Chambre des représentants.

Derhalve wordt het wetsontwerp aangenomen. Het zal aan de Kamer der volksvertegenwoordigers worden overgemaakt.

Ont pris part au vote:

Hebben aan de stemming deelgenomen :

M. André, Mlle Baers, MM. Barnich, Bernard (Henri), Bernard (Rodolphe), Bossuyt, Bouilly, Brifaut, Broekx, Casterman, Casteau, Claus, Clays, Clercx, Corbeels, Coulonvanz, chevalier David, De Boedt, De Brouwer, De Bruyne, De Clercq (Jean-Jos.), De Clercq (Joseph), baron de Dorlodot, comte de la Barre d'Erquelines, Delanrey, Demets (Adolphe), Demets (Fernand), Demoulin, De Nauw, De Smet (Pierre), Dewals, De Wilde, Dierckx, Disière, Donvil, Doutrepont, Dubois, Fehrenbach, Flagey, Fobe, Forton, Gabriel, Galderoux, baron Gendebien, Gilbert, Gob, Guinotte, Hanquet, Hans, Hardy, Harmegnies, Henricot, Housiaux, Jamouille, Jaumiaux, Laboulle, Lagrand, Leurquin, Leyniers, Leysen (Edmond), Liénaard, Logen, Longvile, Loumaye, Matagne, Mertens, baron Meyers, Missiaen, Molet, Moulin, baron Moyersoën, Neels, Nihoul, Ohn, Olyff, baron Orban de Xivry (Etienne), Petit, Pholien, Pierlot, Pincé, Renard, Roland, Rombaut, Ronse, Ronvaux, Ruten, vicomte Simonis, Smits, Speth, Spreutel, van Ackere, Van Belle, Van Cauwenbergh, Vandewiele, Van Eyndonck, Vanhonsbrouck, Van Laerhoven, Van Remoortel, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Verheyden, Vermeire, Vermeylen, Vigneron, Vinck, Vos et Gillon.

DISCUSSION DU RAPPORT DE M. LOGEN.

BEHANDELING VAN HET VERSLAG VAN DEN HEER LOGEN.

M. le président. — Nous abordons la discussion du rapport de l'honorable M. Logen.

La parole est à Mlle Baers.

Mlle Baers. — Je n'ai rien de très important à ajouter au rapport que vient de vous présenter M. le sénateur Logen et qui sera d'ailleurs complété sur certains détails par le rapport que présentera au nom de la délégation M. Heyman à la Chambre. Je voudrais simplement insister sur quelques points.

Il nous a été dit en Allemagne par les autorités compétentes alliées que toutes les personnes à rapatrier des zones américaine et anglaise — excepté les malades contagieux ou intransportables — le seront pour le 10 juin. Les Belges à rapatrier de la zone russe le seront probablement pour la fin du mois de juillet. Nous avons donc de sérieux espoirs de voir rentrer encore des milliers de nos compatriotes. Mais il en résulte évidemment aussi que très nombreux seront nos compatriotes tombés héroïquement en Allemagne, victimes de leur patriotisme ou de leurs convictions religieuses ou politiques. Notre pays n'a d'ailleurs pas à lui seul cet honneur. La délégation a entendu avec effroi reproduire le témoignage de personnes qui ont assisté aux horreurs des camps d'extermination. Il paraît qu'à Auschwitz 4 1/2 millions de personnes auraient trouvé la mort; 11,000 prêtres catholiques polonais ont été internés dans des camps de concentration en Allemagne et on n'en a retrouvé que 800.

La délégation estime à quelques centaines les malades restés dans les différents camps. Nous insistons pour que ces malades soient centralisés au plus tôt et que ceux qui peuvent être transportés soient rapatriés sans tarder au moyen d'avions sanitaires. Puisque le relevé des noms de ces malades peut être fait, nous demandons que les familles qui sont actuellement dans l'inquiétude soient averties au plus tôt.

Le rapport a souligné le manque d'organisation des services de rapatriement dans la zone russe, ce qui retarde le retour des Belges, surtout le retour des prisonniers politiques. D'après les renseignements reçus sur place, les personnes à rapatrier doivent faire la route à pied. Il y a à peu près 150 kilomètres de Berlin à la ligne démarquant la zone anglo-américaine et russe. Or, certains résident à 100 kilomètres et plus au delà de Berlin. Vous voyez combien il sera pénible pour ces pauvres compatriotes débilisés et malades de faire ce long trajet à pied. Leur retour sera différé du fait qu'aucun moyen de communication n'est mis à leur disposition. Il n'y a pas d'officiers de liaison belges en zone russe. Les officiers de liaison français nous rendent d'énormes services, mais j'insiste auprès de M. le ministre des victimes de la guerre et auprès du gouvernement pour que le plus tôt possible on obtienne l'autorisation d'envoyer en zone russe des officiers de liaison belges. Nous avons pu constater combien leur présence était avantageuse au point de vue du rapatriement. Le pays leur doit beaucoup de reconnaissance pour les services qu'ils rendent à nos compatriotes.

M. le ministre a esquissé le programme d'assistance aux rapatriés. Nous comprenons toutes les difficultés de la mise en marche d'une telle entreprise. Mais nous insistons pour que les services fonctionnent rapidement et régulièrement. Nous attirons l'attention du ministre sur deux aspects de la question. Il y a d'abord en ce qui concerne les prisonniers politiques la nécessité de leur assurer les moyens matériels de se refaire la santé. Nous savons que cette longue période de repos qui leur est indispensable comporte bien des frais; ils ont besoin de soins spéciaux et de nourriture abondante.

Quant aux ouvriers déportés, ils doivent pouvoir faire valoir leurs droits acquis en ce qui concerne les accidents de travail et les maladies consécutives à leur séjour forcé en Allemagne.

Enfin, je m'associe aux remerciements adressés aux autorités alliées. Quand on tient compte du travail gigantesque que constitue le rapatriement, on est plein d'admiration pour la rapidité avec laquelle les opérations ont été menées.

En Allemagne, toutes les villes sont littéralement détruites, toutes les voies de communications sont fortement endommagées ou inutilisables et tous les ponts sont rompus et beaucoup ne sont pas encore remplacés par des ouvrages d'art provisoires. De plus, des épidémies tel que le typhus exanthématique y ont éclaté, notamment le long des itinéraires qu'ont suivis les convois de rapatriés. Aussi, par ordre des autorités militaires, le rapatriement a dû être momentanément suspendu dans certaines régions afin d'éviter la diffusion de ces affections.

Toutefois, j'insiste pour que, malgré ces difficultés auxquelles se heurte le rapatriement, le gouvernement mette tout en œuvre pour ramener au plus tôt au pays ceux de nos compatriotes qui se trouvent dans la zone russe et surtout nos prisonniers politiques. Un nouvel effort lui permettra de mener à bien l'énorme tâche qui a déjà été accomplie dans une large mesure. (Applaudissements.)

DEPOT D'UN RAPPORT.

INDIENING VAN EEN VERSLAG.

M. Van Remoortel. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport de la commission de la justice sur le projet de loi tendant à sauvegarder, jusqu'au jour qui sera fixé par arrêté royal pour la remise de l'armée sur pied de paix, les droits des personnes se trouvant à l'armée ou dans l'un des services et établissements qui en dépendent, ainsi que les droits des incapables ou de certaines sociétés dont elles sont les représentants légaux.

M. le président. — Ce rapport sera imprimé, traduit et distribué, et l'objet qu'il concerne inscrit à la suite de l'ordre du jour.

REPRISE DE LA DISCUSSION.

HERVATTING VAN DE BEHANDELING.

M. Harmegnies. — Mesdames, messieurs, je serai très bref.

Je ne méconnais pas les efforts de M. le ministre des victimes de la guerre, pas plus que ceux de la commission de rapatriement, et je leur rends volontiers un hommage mérité.

Si j'ai demandé la parole, c'est parce que tantôt M. le ministre a mis en cause les bourgmestres. Se référant sans doute à des renseignements donnés par son administration, il a dit que, si les prisonniers politiques ne recevaient pas plus promptement l'indemnité mensuelle de 2,500 francs, c'est parce que les bourgmestres ne faisaient pas toujours leur devoir. Eh bien, je dis que le ministre est armé pour agir contre ces bourgmestres récalcitrants, et il est trop facile de porter contre les 2,600 bourgmestres du pays, à qui on demande toutes sortes de besognes, une accusation globale. Je proteste au nom de mes collègues et je dis que, si vous avez des précisions, monsieur le ministre, vous devez les apporter à la tribune. Vous deviez savoir que votre décision de payer trois allocations mensuelles de 2,500 francs aux prisonniers politiques ne serait pas appliquée immédiatement, qu'elle subirait inévitablement du retard, parce qu'il y a, malheureusement pour le pays, trop de prisonniers politiques. L'O. N. A. C. est submergée et je comprends qu'elle se plaigne du trop grand nombre de dossiers. C'est là que vous auriez dû faire appel aux bourgmestres et leur dire, comme en matière d'indemnité de milice : Nous vous faisons confiance, payez les premières indemnités. Les camarades, qui sont rentrés de captivité depuis deux mois, n'ont pas encore reçu un centime, et voilà des gens qui ont besoin d'être suralimentés!

Je dis que ce fait est révoltant et scandaleux, et je proteste. Il est vraiment trop facile d'accabler ceux qui sont surchargés de besognes de tout genre.

Si ce débat n'avait pas surgi à l'improviste, nous aurions apporté des précisions à propos d'autres questions encore. Ainsi, les décisions que vous prenez — et je parle des vôtres comme de celles de tous les autres membres du gouvernement en général — sont notifiées à la presse, mais les bourgmestres, chargés de les appliquer, ne sont généralement avertis que trois semaines ou un mois plus tard! Alors, les bourgmestres sont journellement aux prises avec toutes sortes de difficultés. Vous savez, par exemple, de décider qu'il y a lieu d'accorder 500 kilogrammes de charbon aux prisonniers politiques. C'est fort bien; mais les bourgmestres, encore une fois, ne seront avertis que dans quinze jours à un mois.

C'est là que la machine ne va plus. Faites donc immédiatement savoir à qui de droit ce qui doit être su, mais ne rejetez pas vos responsabilités sur le dos des bourgmestres, qui sont, à l'heure actuelle, accablés par toutes les besognes dont vous les chargez.

M. Demoulin. — C'est la même chose au point de vue du ravi-taillement.

M. Harmegnies. — J'en aurai fini lorsque j'aurai rappelé que je vous ai interpellé au mois d'avril, à propos de ce qui se passe en matière de pensions, d'invalidité. Eh bien, rien n'est changé depuis; je connais la veuve d'un prisonnier qui n'a plus touché un centime depuis seize mois, seize mois, vous entendez! Partout il y a trop de paperasserie, vos administrations sont trop compliquées et vos fonctionnaires n'ont pas toujours le cœur qu'il faudrait. (Très bien! sur divers bancs.) Il y a beaucoup trop de bureaucrates, ce sont de véritables machines.

Vous avez fait allusion tantôt à l'œuvre du vêtement. J'en ai parlé au mois d'avril, et vous m'avez dit alors qu'il n'y avait pas assez de vêtements. La quantité de vêtements ne doit guère avoir augmenté, car des prisonniers n'ont rien reçu. Quant à nous, nous n'avons pas encore d'instructions. Il faudrait aller beaucoup plus vite et demander à vos fonctionnaires de songer qu'ils doivent en premier lieu aider leurs compatriotes qui ont souffert pour eux pendant qu'ils jouissaient d'un régime privilégié. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

— M. le président. — La parole est à M. Fobe.

M. Fobe. — Mesdames, messieurs, M. le ministre des victimes de la guerre vient, non sans habileté, d'essayer d'enlever toute pertinence à l'objet de l'interpellation que j'avais demandé de lui faire.

Tout en rendant hommage à sa bonne volonté et à ses intentions, je regrette que ses explications et ses affirmations, faites de bonne foi, ne donnent pas cependant entière satisfaction et ne terminent pas le débat.

J'avais en effet demandé à interpellier M. le ministre des victimes de la guerre « sur le retard injustifié apporté au paiement des indemnités et allocations promises aux prisonniers politiques ».

M. le ministre voudra bien se rappeler qu'il y a trois semaines, j'eus l'honneur de lui signaler verbalement ce retard et les doléances des intéressés, à cet égard. M. le ministre me donna, alors, les assurances d'un règlement immédiat de ces allocations.

Malheureusement, le temps passe et nos victimes des atrocités allemandes ne voient rien venir!

Les œuvres d'entraide et de solidarité, notamment de l'armée secrète, nées de l'initiative privée, sont harcelées et débordées de demandes, de plaintes et de récriminations!

Dans les deux Flandres, aucun prisonnier politique n'a, à la connaissance de l'armée secrète, encore reçu l'indemnité promise!

Sans doute, et j'aime à le souligner, la bonne volonté et le souci du sort de ces malheureux de la part de M. le ministre, ne peuvent être mis en doute; mais, ici encore une fois, il faut dénoncer les négligences, les entraves et les retards des services compétents des bureaux!

Il est inutile d'insister sur l'état de dénuement, de faiblesse, voire de santé dans lequel ces malheureux déportés — qui ont échappé au trépas — rentrent dans leur foyer.

Le gouvernement a formellement promis (arrêté-Joi du 18 mai 1945, *Moniteur* des 22 et 23 mai 1945), la presse a diffusé à diverses reprises, et M. le ministre des victimes de la guerre a confirmé, dans les allocutions qu'il fit, il y a des semaines à la radio, que ces malheureux compatriotes, dès leur retour, recevraient un secours de 1,000 francs et une allocation mensuelle de 2,500 francs au cours des trois premiers mois de leur rapatriement.

Le gouvernement a songé d'abord, à ce que l'on dit, à charger de ces distributions les bureaux de bienfaisance; puis se serait adressé à l'Office national des Anciens Combattants (O. N. A. C.).

On raconte qu'à cette fin le gouvernement aurait recruté, une fois de plus, un personnel relativement nombreux. On parle d'une soixantaine d'employés, dont, soit dit en passant, il aurait pu faire l'économie au Trésor, en s'adressant à cette fin à l'intervention bénévole et au dévouement aussi large que désintéressé des œuvres qui s'occupent des déportés et rapatriés.

On n'y a pas pensé!

Cependant, les semaines et les mois s'écoulent, et les prisonniers politiques rentrants ou rentrés déjà depuis des semaines, ne voient toujours rien venir, malgré les plus belles assurances!

Or, des mesures et une intervention urgentes s'imposent.

Sans compter que la rapidité de l'intervention promise augmenterait considérablement la valeur et l'efficacité de celle-ci.

Dans ces conditions, je demande à M. le ministre des victimes de la guerre de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour que les promesses et engagements envers ces victimes et ces héros se traduisent en réalités et ne se fassent plus attendre.

Je profite de celle-ci pour solliciter de M. le ministre la simplification et la coordination des formalités auxquelles les prisonniers politiques sont assujettis à leur retour pour régulariser leur situation et assurer leur ravitaillement.

Certes, on sait gré au gouvernement d'avoir été heureusement inspiré en promettant aux prisonniers rentrants, durant un certain temps, un supplément de vivres, que leur état de sous-alimentation et de faiblesse justifie amplement.

Malheureusement, ici encore, l'obtention de ce surcroît d'alimentation, voire même leur équipement au ravitaillement, exigent des formalités de toute nature qui ne comportent pas moins de six démarches auprès de services et d'organismes divers.

La plupart des rapatriés sont dans l'impossibilité physique de supporter les fatigues que ces démarches entraînent, et ceux qui les entreprennent s'exposent à des stationnements qui aggravent encore leur état de débilité.

Je le répète et j'insiste, M. le ministre ne pourrait-il intervenir, et intervenir d'urgence et efficacement, pour centraliser et coordonner les dites formalités?

Il faudrait organiser dans chaque administration communale un seul service, un seul guichet, où seraient centralisés les divers services concernant les rapatriés (prisonniers politiques).

Mieux encore, pourquoi ne pas autoriser les divers groupements, qui ont pris en mains les intérêts de nos déportés, à faire les démarches exigées, au lieu et place de ceux-ci?

Ici encore, une intervention rapide et efficace de l'autorité supérieure s'impose; elle serait accueillie avec reconnaissance et appréciée de tous ceux que le sort de nos prisonniers intéresse et préoccupe à juste titre. (*Applaudissements à droite.*)

M. Pauwels, ministre des victimes de la guerre. — Je serai très bref, puisque je ne pourrais que répéter, dans cette nouvelle intervention, un certain nombre de choses que j'ai déjà dites.

L'honorable Mlle Baers a bien voulu parler de la situation de nos prisonniers dans les régions russes. Je crois me souvenir avoir dit déjà que le colonel Leemans est parti ce matin pour la zone est des régions occupées par les armées anglo-américaines, afin de prendre contact, aux points de passage, avec les autorités russes.

Il s'efforcera de faciliter le retour des Belges se trouvant dans les régions occupées par les Russes et d'envoyer en Russie les agents de liaison nécessaires. La question est donc sur le point d'être réglée.

Les déportés ont droit, de toute évidence, à la réparation des dommages physiques qu'ils ont subis en Allemagne, mais certains déportés sont victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, alors que d'autres ont été atteints par un accident d'un autre genre, par un bombardement par exemple: si bien que la cause du dommage doit être établie avant que l'on puisse déterminer les modalités selon lesquelles aura lieu l'indemnisation. Je dis tout de suite qu'il ne peut être question de les laisser sans secours et sans appui. Je crois avoir annoncé que nous avons proposé au gouvernement de prendre des mesures provisoires en attendant que la solution définitive de chaque cas particulier ait été trouvée.

Je tiens à répondre à M. Harmegnies que je n'ai pas parlé de tous les bourgmestres. J'ai trop d'égards pour la magistrature communale pour dire que tous les bourgmestres n'ont pas rempli leur devoir, mais il en est qui ne répondent pas à ce que l'on attend d'eux, et jettent ainsi le trouble dans l'organisation des services de l'O. N. A. C., je n'ai pas essayé de blanchir l'O. N. A. C., mais je déclare que cet organisme a été débordé. Il est depuis quinze jours seulement dans mes attributions et j'ai pris immédiatement les mesures qui s'imposaient. Cela vous étonnera peut être, mais une de ses mesures a été de faire payer le personnel sur la base des conventions collectives et des décisions prises par la commission paritaire. Etant traité comme le personnel des entreprises privées il n'aura plus le désir de quitter les services de l'O. N. A. C., pour essayer de trouver des rémunérations plus élevées. En ce qui concerne les décisions du gouvernement, il est du désir de tout le monde de connaître, au moins en substance, les décisions prises par le conseil de cabinet. Je m'empresse d'ajouter que si ces décisions n'étaient pas publiées, il se commettrait forcément des indiscretions et peut-être dirait-on des choses qui ne sont pas conformes à la réalité. Plus que d'autres, nous nous rendons compte, nous qui devons faire exécuter les mesures, des difficultés qui surgissent, du fait qu'entre la publication par la presse de la décision prise et la parution au *Moniteur*, un certain temps s'écoule, pendant lequel nous sommes, tout comme les bourgmestres, assaillis de demandes et de lettres auxquelles il est difficile de répondre.

Je vous assure que cet aspect de la question n'est pas négligé par nous et que nous mettons tout en œuvre pour accélérer l'exécution des mesures prises.

J'arrive à l'intervention de M. Fobe. Croyez-moi, mon cher sénateur, je n'ai pas voulu vous couper l'herbe sous le pied, mais, ayant à répondre à un interpellateur, j'ai estimé nécessaire, sachant que j'aurais le plaisir d'être interpellé également par vous, d'exposer la situation complète en un seul rapport.

Je vous en prie, chaque fois que vous constaterez un retard injustifié, signalez-le moi. Je ferai ouvrir immédiatement l'enquête et ferai remédier à la situation; mais vous comprendrez qu'il m'est impossible de donner suite à des observations d'ordre général.

Nous avons songé à faire appel à des personnes bénévoles pour aider à ce travail. Je pourrais citer un des organismes placés sous la compétence de mon département et auquel quinze personnes avaient promis de consacrer l'après-midi, samedi dernier, pour aider à des travaux importants et urgents.

De ces quinze personnes, deux seulement se sont présentées. Par conséquent, ce n'est pas sur la collaboration d'un personnel bénévole qu'on peut baser l'organisation d'un travail administratif. J'ai donc décidé hier l'extension des cadres et j'ai même proposé aux membres du personnel qui y consentaient de faire des heures supplémentaires rétribuées, étant donné le caractère éminemment social et l'urgence de la tâche à accomplir.

Quant aux groupements, il en est d'extrêmement sérieux et d'autres qui ne le sont pas autant. Si bien que le seul avis d'un groupement ne suffit pas toujours pour établir si celui qui a introduit une demande mérite l'indemnité ou l'allocation qu'il sollicite. Par contre, il existe une administration qui a ses responsabilités. Cette administration s'enquiert souvent de l'avis des groupements, avis qui constitue pour elle un renseignement extrêmement précieux; mais, en fin de compte, c'est l'administration qui est responsable, notamment devant le parlement, des mesures prises et de celles qu'elle étudie et envisage.

Sous réserve de ce que je viens de dire, je ne puis que répéter mon sentiment : c'est que le ministère des victimes de la guerre a été constitué un peu tard; il a été constitué au moment où le rapatriement commençait à battre son plein; ainsi s'est-il trouvé immédiatement débordé, alors qu'il devait encore créer de toutes pièces son administration, qui même maintenant, n'est pas encore entièrement constituée. Mais, ce que je puis ajouter, c'est que tous ceux qui travaillent dans mes services, le font de tout cœur et avec un dévouement auquel je dois rendre hommage. Si je n'avais pas eu leur concours, malgré tout l'effort que j'ai fait pour répondre aux nécessités les plus urgentes, je n'aurais pas suffi à la tâche, je n'aurais pu aboutir aux réalisations déjà acquises.

Je le répète : sous le bénéfice de ces observations, je continuerai à faire le maximum et j'espère que d'ici quelques semaines, tous diront que ce qui a été réalisé a été bien fait, et que les déportés et les prisonniers politiques eux-mêmes seront enchantés des mesures réalisées et de celles qui sont encore envisagées.

M. Rutten. — Avez-vous les locaux nécessaires?

***M. Pauwels,** ministre des victimes de la guerre. — Je crois bien que oui, et peut-être même aurai-je un cabinet pour moi! (Sourires.)

M. le président. — Plus personne ne demandant la parole, je déclare ce débat clos et nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour.

Je m'excuse auprès de MM. Bouilly et Spreutel du retard apporté à leurs interpellations; mais, nous portons tous un tel intérêt à nos déportés et à nos prisonniers politiques, qu'ils voudront bien comprendre le motif qui nous a fait agir.

INTERPELLATION DE MM. BOUILLY ET SPREUTEL : 1° A M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS « SUR LE RETARD APORTE A L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA VILLE MARTYRE DE SAINT-GHISLAIN ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES, NOTAMMENT HORNU ET WASMUEL »; 2° A M. LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS « SUR LES TRAVAUX ENVISAGES POUR LA TRANSFORMATION DE LA GARE DE SAINT-GHISLAIN ».

INTERPELLATION VAN DE HEEREN BOUILLY EN SPREUTEL : 1° TOT DEN HEER MINISTER VAN OPENBARE WERKEN « OVER DE VERTRAGING DIE DE WERKEN ONDERGAAN VAN DE GEMEARTEDE STAD SINT-GHISLAIN EN DE OMLIGGENDE GEMEENTEN, NAMELIJK HORNU EN WASMUEL »; 2° TOT DEN HEER MINISTER VAN VERKEERSWEZEN « OVER DE WERKEN DIE IN OVERWEGING ZIJN GENOMEN VOOR DE VERBOUWING VAN HET STATION VAN SINT-GHISLAIN ».

M. le président. — Nous allons donc entendre les interpellations de MM. Bouilly et Spreutel, relatives à la reconstruction de Saint-Ghislain.

La parole est à M. Bouilly.

M. Bouilly. — Messieurs, la répétition de l'usage des pouvoirs spéciaux enlève, pour ainsi dire, au parlement l'exercice de sa mission. A défaut de pouvoir examiner les budgets et de pouvoir faire des lois, ce qui est sa raison d'être, nous avons, au moyen des interpellations, celui d'assurer le fonctionnement du parlement.

Il serait néfaste pour le pays et pour le régime, que le parlement fût — sans qu'il le veuille — dans l'impossibilité de siéger.

Je dis cela aussi bien pour répondre à ceux qui seraient tentés de considérer que l'on interpelle souvent, en ce moment, que pour ceux qui estimerait qu'il est des questions d'ordre apparemment secondaire, qui pourraient être traitées directement avec le ministre.

Au fait, j'ose dire que les questions qui intéressent les victimes de la guerre, sinistrés ou prisonniers, sont et doivent être à l'avant-plan de nos préoccupations.

Ce sont les motifs pour lesquels je n'ai pas hésité à demander à pouvoir porter à la tribune l'interpellation qui retiendra les quelques instants du Sénat.

Il y a plus d'un an, en avril et mai 1944, la ville de Saint-Ghislain et les populeuses communes environnantes de Boussu, Hornu et Wasmuel, subirent des bombardements d'une intensité insoupçonnée, que nous avons vécus et dont nous avons connu toute l'horreur. La ville la plus commerçante de la région boraine fut aux trois quarts détruite, tandis que d'innombrables immeubles s'écroulaient dans les bourgades ouvrières précitées.

L'objectif militaire : la grande gare de formation située sur la ligne de chemin de fer de Bruxelles à Valenciennes fut rendue inutilisable pour les armées allemandes et de nombreuses locomotives et des centaines de wagons furent détruits.

Les routes furent impraticables, ce qui gêna considérablement l'ennemi dans sa stratégie de repli. Mais les dégâts furent tels que la ville a, aux trois quarts, disparu.

Sur 1,200 maisons que comptait Saint-Ghislain, 600 sont totalement détruites; les autres sont inhabitables. Les habitants ont dû se réfugier dans les localités voisines, déjà surpeuplées, ou vivent dans des dépendances plus ou moins réfectionnées.

Les dégâts matériels sont incalculables; le manque à gagner pour ceux qui vivaient de leur commerce est tout aussi élevé.

A Hornu, Wasmuel et Boussu, communes qui se trouvent à la périphérie de la petite ville, jadis si vivante, la destruction n'est pas aussi complète, mais les dégâts ne sont pas moins importants. Dans ces grosses agglomérations de 10,000 à 15,000 habitants, des centaines de maisons sont abattues ou inhabitables. A Saint-Ghislain, à Hornu, des écoles moyennes et professionnelles qui faisaient l'orgueil de nos populations, ne constituent plus qu'un amas de décombres.

L'hôtel de ville, l'église abbatiale qui datait de 1500 et qui contenait des œuvres d'art précieuses, ont subi le bombardement.

Il faut s'être rendu dans cette région, jadis si prospère et qui fut si durement éprouvée, pour se rendre compte du désastre.

Les honorables ministres qui nous ont fait l'honneur de se rendre sur les lieux savent bien à quoi s'en tenir.

Depuis un an, les rues, dans la traverse de Saint-Ghislain et d'Hornu, sont restées pour ainsi dire en l'état.

On a bien procédé à quelques travaux de déblaiement, en vue de permettre la circulation et afin de dégager les matériaux de certains immeubles, mais c'est bien peu de chose eu égard à l'immense travail qui reste à faire.

Par ce dégagement on a néanmoins mis à découvert une certaine quantité de matériaux, des briques et du bois notamment. Ce sont des gens que la guerre a enrichis qui les enlèvent, alors qu'ils auraient dû être réservés aux sinistrés.

Le déblaiement des rues n'est donc pas terminé, pas plus d'ailleurs que les travaux d'arasement.

La circulation y est encore difficile.

Les égouts sont détruits; les eaux résiduaires ne sont pas évacuées ou le sont dans des conditions insuffisantes.

La rivière la Haine, qui porte si mal son nom, coule, à ciel ouvert, des eaux nauséabondes qui empestent la ville.

Ce qui reste d'habitations n'est pas desservi par le gaz, alors que celui-ci est fabriqué dans une usine voisine, située à quelques kilomètres de là. Cette usine envoie le gaz à l'intérieur du pays, à cent kilomètres de distance, et les habitants de la région, qui se trouvent à deux pas de la grande cokerie de Tertre, en sont privés!

M. Renard. — Alors qu'on utilise le charbon du Borinage!

M. Bouilly. — C'est bien vrai et je ne tarderai pas à en parler. La difficulté est-elle si grande, mon cher ministre, de trouver les 10 ou 15 tonnes de conduites indispensables pour assurer ce travail urgent. Si oui, dites-le nous, expliquez-nous pourquoi, de manière à convaincre les sinistrés qu'à l'impossible nul n'est tenu. Si non, qu'attend votre administration pour se mettre à l'œuvre? En tout état de cause, pouvons-nous espérer que d'ici peu, avant l'hiver en tout cas, le relèvement à l'usine à gaz sera chose faite?

L'hiver dernier, les habitants de Saint-Ghislain, d'Hornu, de Wasmuel, déjà si cruellement éprouvés, n'ont eu à leur disposition ni gaz, ni charbon. Ni charbon, messieurs, et celui-ci se trouve sous leur sol!

Nos charbonnages, qu'illustra si magnifiquement l'artiste et l'écrivain que nous avons eu le bonheur de voir revenir parmi nous, — j'ai nommé notre collègue et ami M. Marius Renard, — ces charbonnages, dis-je, sont en bordure ou se trouvent plantés au cœur même de nos cités dévastées.

Eux, sont heureusement restés debout.

Mais de charbon, point pour les sinistrés.

C'est vous dire, en passant, monsieur le ministre des travaux publics, quel supplice ce doit être pour eux d'en être privé.

Mais ceci n'est point du domaine du ministre des travaux publics et je m'excuse de cette incursion dans celui de l'honorable premier ministre, à qui je me permettrai, quelque jour prochain, de demander s'il ne conviendrait pas que sa sollicitude s'étendît d'abord à ceux qui paient plus cher que les autres les nécessités impérieuses et cruelles de la guerre?

M. Renard. — Très bien!

M. Bouilly. — J'entends le proclamer ici : à tous égards, les sinistrés, — les grands, les douloureusement éprouvés, — si pitoyables au regard de ceux que la tourmente a épargnés, ont droit à un traitement de faveur.

Nous aurions voulu, messieurs, étendre notre interpellation à une autre ville que nous aimons beaucoup et qui, elle aussi, a énormément souffert : je veux parler de Mons, que nos collègues de la Chambre des représentants ont fort bien défendue il y a peu de temps. Mais, pour ma part, j'ai volontairement limité mon intervention, considérant que le cas de Saint-Ghislain, Hornu et Wasmuel devait être envisagé sous un angle spécial.

Au reste, messieurs, je tiens à le dire en passant, dès qu'il s'agit des sinistrés, des prisonniers, de déportés, de toutes les malheureuses victimes de la guerre, députés et sénateurs, nous pratiquons l'union la plus sacrée, le meilleur fair play.

Mais j'en reviens au côté pratique de notre interpellation.

Il faut, ce n'est pas douteux, un plan d'urbanisation; les intéressés en conviennent. Mais faut-il donc si longtemps, non pour le dresser, car je sais que l'architecte éminent qui en est chargé est prêt, mais pour le mettre à exécution?

Il m'est revenu que l'architecte urbaniste désigné par le ministre avait été arrêté dans ses travaux.

Nous voudrions savoir quelles sont les raisons de cet arrêt dans un travail qui, nous semblait-il, aurait dû être hâté?

Il est maintenant question d'établir des pavillons qui coûteront, m'assure-t-on, fort cher.

La dépense paraît élevée, mais cela n'aurait pas d'importance si elle répondait à une nécessité absolue.

Les dirigeants de la ville de Saint-Ghislain, qui m'ont priés de porter cette question à la tribune, eussent préféré des baraquements autrement conditionnés, qui auraient coûté beaucoup moins. La construction de ces pavillons est retardée, paraît-il, par le fait que le ciment fait défaut.

Fait-il à ce point défaut qu'il ne soit pas possible d'en affecter une partie à la reconstruction de nos cités boraines?

M. Moulin. — Il y a le marché noir!

M. Bouilly. — Je souligne l'interruption de M. Moulin, car le marché noir sévit dans tout.

Je sais que les demandes sont extrêmement nombreuses, qu'il y a énormément d'immeubles à reconstruire en Belgique; mais le gouvernement devra nécessairement établir un régime de priorité, ne fût-ce que pour l'exécution d'une partie des travaux.

Il m'est revenu, d'autre part, que d'aucuns, parmi les sinistrés, qui avaient obtenu un bon de ciment, l'auraient aussitôt revendu à prix d'or.

Ce serait là un trafic odieux, auquel il appartiendrait de mettre fin au plus tôt.

La question du vitrage intéresse au plus haut point les communes dévastées du Borinage. Jusqu'ici, le verre à vitre leur est parvenu en si minime quantité qu'il est peu de maisons dont les vitres ont pu être remplacées. Les journaux ont annoncé que les verreries allaient pouvoir reprendre leur activité. Sans doute a-t-on pu leur procurer du charbon.

Dans l'affirmative, je m'en félicite. Mais je ne perds cependant pas de vue qu'avant la guerre la majeure partie de la production belge était destinée à l'exportation, et je me demande si toute la production du verre à vitre restera en Belgique. Certes, les besoins sont grands dans les pays alliés, mais le verre est si impérieusement nécessaire dans notre pays, et tout particulièrement dans les régions sinistrées, qu'il serait inconséquent d'en permettre la sortie.

Mais sommes nous entièrement maîtres du marché, et ne sommes nous pas tenus, comme pour le charbon par exemple, à certaines exigences de nos grands alliés?

Au sujet des matériaux, je voudrais pouvoir demander à l'honorable ministre s'il y a une politique de contrôle?

Assurément, mieux vaudrait le retour à la liberté et que nos briqueteries, nos verreries, nos tuileries, nos cimenteries travaillent à plein rendement et procurassent des matériaux à ceux qui en ont le plus besoin. Mais cela ne nous conduira-t-il pas à une lutte entre sinistrés et à une hausse immanquable des prix?

Je ne sais si c'est l'avis du ministre, mais je penche à croire que, pendant quelque temps encore, il conviendra de réglementer ce marché, tout comme les autres.

Déjà, à l'heure actuelle, on apprend que d'aucuns, qui ne sont pas toujours des sinistrés, mais qui sont pressés d'investir leurs nouveaux billets ou de procéder à des travaux de restauration dont l'utilité et l'urgence ne sont pas toujours démontrées, parviennent, par des moyens de surenchère ou de corruption, à se procurer, qui du ciment, qui des tuiles, etc. Non seulement la production des matériaux doit être développée au maximum, mais il importe d'organiser la distribution, afin d'éviter les abus.

Le département est-il préparé à cela et se trouve-t-il en mesure de défendre les sinistrés, les vrais, les gens qui n'ont plus une pierre pour y poser la tête, contre ceux qui songent aux embellissements ou aux transformations qui leur assureront plus de confort?

Messieurs, à l'occasion de la reconstruction de nos villes et communes dévastées, il est beaucoup question d'urbanisme. On jette les regards vers l'Angleterre, la Hollande, voire l'Allemagne, où, je ne puis imaginer qu'il puisse être question avant longtemps de reconstruire, car ce sont d'abord ceux que les Allemands ont écriés qu'il faudra songer à relever de leurs ruines.

On parle d'avenues à créer, de vastes plans à réaliser, dont la réalisation pourrait durer des années. Je répète que les sinistrés de Saint-Ghislain devront avoir une habitation définitive avant que plusieurs décades ne se soient écoulées.

M. Ronvaux. — Et ailleurs aussi!

M. Renard. — C'est évident!

M. Bouilly. — En ce qui concerne Saint-Ghislain, je comprends que le gouvernement ne veuille pas reconstruire dans les conditions d'alignement où se trouvait la ville, vieille de plus de cinq siècles.

J'approuve les préoccupations urbanistiques et j'admets parfaitement que l'on veuille profiter de la catastrophe pour embellir nos cités.

Il faut mettre de la vie et de la poésie dans les nouvelles artères, appelées à remplacer les rues étroites et sombres aujourd'hui disparues.

Cependant, il ne conviendrait pas que les préoccupations esthétiques mises à l'avant-plan, dominassent tout le problème et fissent perdre un temps précieux dans la reconstruction.

Déjà, des discussions de chapelles se font jour.

Les programmes sont trouvés trop chargés par les uns, trop étriquées par les autres. La Commission d'urbanisation créée au sein du département des travaux publics, dont les membres, je n'en doute pas, sont animés des meilleures intentions, apparaît plutôt comme un frein, que comme un moteur.

Il y avait déjà trois directions générales au département, on va en créer une quatrième. Me trompé-je? Dans ce cas, je serais heureux de me l'entendre démontrer par l'honorable ministre.

Mais ce que je veux lui dire, c'est que les braves gens du Borinage, s'ils ne dédaignent pas de voir relever leurs ruines, dans un cadre moderne, esthétique, d'où ne serait pas exclue la beauté ni le confort, ce qu'ils désirent avant tout, c'est d'avoir un toit — provisoire ou définitif — peu importe, pourvu qu'ils puissent regagner leur ville, y faire du commerce et y vivre de leur travail, ainsi qu'ils le faisaient avant que le cyclone passât.

Songez, messieurs, que des milliers de sinistrés qui ont pour ainsi dire tout perdu, sont réfugiés un peu partout dans les communes voisines et vivent dans des conditions invraisemblables d'inconfort et d'insalubrité.

Que l'on comprenne leur hâte de retrouver leur chez-eux.

La perspective de ne le pouvoir faire que dans des années, dix, quinze ans, peut-être, les épouvante et pour ma part, je partage d'autant plus leurs appréhensions que je constate combien lourde est la machine administrative et quelles difficultés elle a de se mettre en mouvement.

Si, à cela, on ajoute encore de grandes, de trop fortes préoccupations d'esthétique, il faudra une génération pour voir renaître et nos villes, et nos villages saccagés.

Je ne vous cache pas que cela inquiète les malheureuses victimes des bombardements de 1940 et d'avril et mai 1944.

Je souhaiterais que l'honorable ministre, dont nous connaissons la clairvoyance et la volonté d'aboutir, pût nous rassurer et mettre un peu d'espoir au cœur de ceux pour qui la guerre maudite, fut la pire des catastrophes.

Loin de moi, mesdames et messieurs, l'idée de réclamer un privilège pour telle ou telle région, pour celle à laquelle j'appartiens, plutôt qu'aucune autre.

La détresse dans laquelle se trouve les régions par où les armées sont passées de 1940 à 1944, est incommensurable. Les plaies sont là, béantes, qu'il appartient au gouvernement de guérir, et je reconnais qu'il a fort à faire et que l'honorable ministre des travaux publics n'est pas en mesure de donner satisfaction à tous, en même temps.

Cependant, si étendue que soit la tâche, il faut que le gouvernement l'entreprenne avec courage, je dirai même avec hardiesse, et qu'il commence là où l'urgence se fait le plus sentir. Il ne peut pas y avoir de rivalités d'aucune sorte entre les régions sinistrées, et ce que nous devons vouloir : c'est le relèvement rapide de nos ruines, grâce au concours de tous. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, il me reste à entretenir l'honorable ministre des communications d'une question dont je lui ai déjà parlé, et au sujet de laquelle je voudrais qu'il nous dise quel est son sentiment.

Il s'agit de la reconstruction de la gare de Mons.

Avec l'accord de la S. N., deux artistes de grande valeur, que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, — un architecte-urbaniste et un sculpteur, — ont été chargés d'établir un projet.

Ce projet est terminé; la maquette est au point. Aux dires de personnes dont la compétence ne fait aucun doute, l'œuvre est remarquable au double point de vue sens pratique et valeur artistique.

Au dernier moment, un groupement d'architectes bruxellois est intervenu qui réclame un concours. Or, il semble que la Société nationale soit disposée à leur donner satisfaction.

Je m'élève contre pareilles intentions et je demande à l'honorable ministre d'être à nos côtés pour les combattre.

Il y a là une question de principe que nous entendons défendre. En premier lieu, des artistes ont été chargés d'un travail. Il sied de le leur garder.

En second lieu, dans la plus large mesure possible, les travaux de ce genre doivent être confiés à des artistes de l'endroit. Si les honorables ministres n'entrent pas dans cette voie, les architectes de la capitale, fortement organisés, enlèveront les commandes dans tout le pays. Or, il convient, n'est-il pas vrai, que les reconstructions régionales soient assurées par les architectes et artistes régionaux? Celles-ci ont leur caractère, leurs traditions artistiques propres, qu'il convient de respecter.

Pour ce qui concerne un travail comme celui d'établir les plans et la maquette en vue de la reconstruction de la gare de Mons, seuls les artistes de notre région sont à même de l'effectuer dans le sens de ce caractère et de ces traditions.

J'ajoute qu'ils doivent vivre et qu'ils n'ont pas si souvent l'occasion de faire valoir leur talent, qui est incontestable en l'occurrence.

En aucune occasion, Bruxelles ne fait appel aux architectes et aux artistes régionaux. Ceux de la capitale, en tout cas, ne manquent pas de travail.

Je veux croire que l'honorable ministre des communications se fera notre interprète auprès du conseil d'administration de la S. N. C. F. B., lequel, je l'espère, aura la bonne compréhension de se ranger à notre manière de voir. (*Applaudissements.*)

M. Spreutel. — Mesdames, messieurs, mon intervention sera très brève, M. le ministre des travaux publics et M. le ministre des communications étant informés des points saillants de cette interpellation.

1° Il y a quelque temps déjà, il était question d'un plan régional d'urbanisation pour la région boraine. Il avait été dressé par l'O. R. E. C., organisme dirigé par le commissaire royal M. Yernaux. Il avait surtout pour but primordial de rendre plus de vitalité à nos communes industrielles.

Nous estimons que c'est le mouent ou jamais de se baser sur un plan d'urbanisation régionale, et c'est la question qui se pose : Y a-t-il un plan d'ensemble régional ou simplement des plans fragmentaires locaux?

Plus d'un an s'est écoulé depuis les derniers bombardements massifs qui ont détruit plusieurs de nos cités et nous pensons que l'on devrait connaître à présent ce que le gouvernement est intentionné de faire dans le domaine de l'urbanisation.

C'est un problème très vaste, nous le savons, qui doit comporter des assainissements de terrains, de logements, des améliorations des communications par routes, chemins vicinaux, et c'est pourquoi nous voudrions que toutes les communes intéressées, petites ou grandes, soient réunies et consultées, afin qu'il leur soit permis de donner leur avis en vue de la reconstruction des milieux sinistrés.

2° Il s'agit des sinistrés, de tous les sinistrés, pas seulement de ceux de ma région. Il y a des ruines totales, des dégâts graves et des dommages légers. L'initiative privée, pour les immeubles particuliers et les administrations communales, sont en général animées des meilleures intentions. Elles ont essayé de remédier à la situation, mais elles attendent des directives claires et précises, surtout là où il est question de rectifier des tracés de routes et de faire les emprises d'utilité publique.

La grande majorité des dégâts ont été occasionnés aux toitures, vitres, boiseries et plafonnages. Pour mettre leur patrimoine à l'abri des intempéries, les sinistrés ont fait réparer les brèches immédiatement.

Les particuliers ont fait dresser les contrats et dans la généralité des cas ils se sont adressés à l'Office central de crédit hypothécaire pour obtenir un prêt sur dommages de guerre, à l'effet d'assurer la restauration de leurs immeubles. Des formalités entraînent en longueur et peu de personnes ont touché de cet organisme.

Serait-ce vrai, monsieur le ministre, qu'une seule personne de l'enregistrement et des domaines serait chargée de l'examen de tous les dossiers des sinistrés du Hainaut? Si cela est vrai, c'est également une lacune qu'il conviendrait de combler au plus tôt.

D'autres sinistrés se sont contentés pour des raisons diverses de ne pas solliciter de prêt hypothécaire, mais ont fait procéder aux réparations les plus urgentes et ils y ont consacré toutes leurs ressources. Comment va-t-on les indemniser? Serait-il vrai que le coefficient de réparations des dommages serait fixé à 1.425 des prix de 1940? Si c'est cela, c'est inadmissible. J'estime que les dégâts occasionnés par la guerre doivent être entièrement réparés aux frais de la nation.

3° M. le ministre des travaux publics a mis en application une initiative qui avait été prise au cours de la guerre par arrêté du 1^{er} août 1944 et validé par les arrêtés des 17 novembre 1944 et 29 novembre 1944.

La circulaire 1011, destinée aux communes sinistrées, a pour objet d'organiser des services chargés de l'exécution des travaux communaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par faits de guerre, ainsi que des réparations sommaires à y effectuer en vue d'assurer le logement des sinistrés (application de l'arrêté, etc.).

Je crains que ces services de travaux communaux fassent double emploi avec les services techniques de la province existants. Je crains que ces services nouveaux ne constituent une complication nouvelle de la machine administrative, alors que nous souhaitons tous une véritable rationalisation qui permette l'exécution rapide des travaux de reconstruction.

- **M. Bouilly.** — Très juste.

M. Moulin. — Cela ne simplifiera certainement pas les choses!

M. Spreutel. — Je me demande, monsieur le ministre, si l'adjonction de ce nouveau service supplémentaire ne va pas allonger encore les délais de réalisation. La création de ce nouveau service d'Etat en province et qui a des relations directes avec les communes tient à l'écart les services techniques de la province, contrairement aux dispositions légales en vertu de la loi du 30 mars 1836.

Je suis curieux de savoir pourquoi les services techniques provinciaux n'ont pas été habilités pour assurer la direction et le contrôle des travaux de reconstruction des communes sinistrées. Car si je suis partisan de la rationalisation et de la simplification administrative, j'estime qu'il est élémentaire de s'assurer des capacités techniques des personnes désignées à la direction de ces services nouveaux; il est nécessaire de contrôler les matières premières, les matériaux employés ainsi que la vérification des travaux exécutés.

Un dernier mot à ce sujet; cet organisme de travaux communaux a été créé pendant la guerre par les partisans de l'ordre nouveau, sous l'appellation de restauration du pays.

Vous êtes mieux placé que moi, monsieur le ministre, pour apprécier comment ces messieurs traitaient les affaires de l'Etat pendant la guerre pour qu'à présent vous preniez toutes les mesures de sauvegarde nécessaires envers l'Etat en rétablissant le droit légal de contrôle des services techniques des provinces tout en donnant aux communes éprouvées les possibilités matérielles et rapides d'effacer les hideurs de la guerre.

J'en arrive maintenant à la partie de mon exposé qui s'adresse plus directement à M. le ministre des communications.

La ville de Saint-Ghislain a été touchée sévèrement par la guerre. Le quartier commercial et le plus actif fut complètement détruit. De par ses communications par fer, par eau et par routes, c'est un point stratégique très important.

La gare de Saint-Ghislain va prendre une très grande extension et la S. N. C. F. B. a dressé des plans d'exécution, dont le moins que l'on puisse dire : ce sera une gare moderne dans le genre de celle de Meirelbeke.

Il y aura cinq voies principales, un parc pour rames à voyageurs et tout le dispositif de réception de trains à marchandises, des voies de triage, de formation et de rotation du matériel, de jour et de nuit.

La remise des locomotives, l'atelier des réparations et tout ce qui doit concourir à la desserte rapide de la cour sont transférés dans le rayon d'exploitation des marchandises, mais une lacune subsiste, c'est que la gare aux marchandises n'a pas changé de place.

Pour des raisons de sécurité, de rapidité, d'économie de temps et d'argent, la gare aux marchandises devrait se trouver également dans le dispositif d'exploitation marchandises.

Il y aurait avantage à ce que la gare aux marchandises soit établie à 300 ou 350 mètres au sud de son emplacement actuel, le long de la route de Saint-Ghislain à Hornu.

Il résulte de l'avis des personnes compétentes que j'ai consultées, aussi bien du personnel des chemins de fer que des usagers, commerçants et industriels, que ce serait la solution la meilleure. Elle ne pourrait en rien léser les intérêts de Saint-Ghislain, car le chemin de fer dit « Hainaut et Flandres » emmène directement les wagons venant de la faïencerie, des produits réfractaires et des verreries au centre de triage et de formation. Il n'y aurait donc rien de changé.

Les terrains qui appartiennent à la Société nationale des chemins de fer, qui seront rendus disponibles par l'éloignement du dispositif « marchandises » pourraient être cédés à la ville de Saint-Ghislain pour l'agrandir et pour augmenter sa valeur urbanistique.

On pourrait invoquer que le nombre d'industriels et de gros commerçants est plus important à Hornu, mais je m'empresse de dire que ce ne sont pas les désirs particuliers, ni les questions de prestige (local) qui doivent prédominer. Pas du tout.

Il faut d'abord veiller à la sécurité des voyageurs et du personnel, éviter pour cela de devoir faire des manœuvres dans la traversée des cinq voies principales pour amener les wagons qui seraient destinés à la gare à marchandises. Il est donc logique que ce dispositif soit déplacé afin qu'il n'y ait aucune entrave à l'entrée et à la sortie des voies principales.

Je vais plus loin, je n'ignore pas que la création du nouveau canal à grande section, au nord de Saint-Ghislain, va permettre, comme ce fut le cas après le creusement du canal de Charleroi à Bruxelles, de prendre un développement industriel et commercial intense.

Eh bien, je suis persuadé que la meilleure façon de résoudre le problème marchandises du port, en liaison avec la gare de Saint-Ghislain, c'est encore de bâtir une nouvelle gare à marchandises à l'endroit que j'indiquais il y a un instant.

Tous les usagers de la route se réjouiront de la disparition du fameux passage à niveau de Saint-Ghislain.

Je souhaite que les communes intéressées soient consultées sur l'emplacement du viaduc que projette la Société nationale des chemins de fer. Je ne doute pas que la décision qui interviendra pour la construction de cet ouvrage d'art confirmera la manière de voir que j'ai l'honneur de vous exposer en ce moment.

En conclusion, je demande à M. le ministre des communications qu'il veuille bien s'intéresser à la question de transformation de la gare de Saint-Ghislain, qui est appelée à prendre une très grande extension et réclame une solution urgente.

J'apprécie l'effort admirable déployé par la S. N. C. F. B. par l'application d'une technique qui place notre réseau ferré au premier plan des nations européennes. C'est pourquoi je ne doute pas que l'on prendra toutes les dispositions capables de faire produire au maximum ce merveilleux outil national. (Applaudissements.)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Mesdames, messieurs, je remercie les honorables interpellateurs de l'occasion qu'ils m'offrent de m'expliquer sur quelques points qui se rapportent directement à la politique de reconstruction matérielle du pays.

Sans doute faudra-t-il qu'à une prochaine occasion, aussitôt que possible, le gouvernement s'explique plus amplement sur la politique qu'il entend poursuivre en matière d'urbanisme, de logement et de réparation des dommages causés par faits de guerre.

Je tiens à remarquer à mes honorables collègues qu'ils se sont adressés au cours de leur interpellation aussi bien au ministre des finances et au ministre des affaires économiques qu'au ministre des travaux publics et au ministre des communications.

Quand mon ami Spreutels me pose la question de savoir si je suis au courant des lenteurs qu'entraînent les formalités nécessaires pour obtenir les avances de l'office central de crédit hypothécaire, je lui dirai que suis plus ou moins informé et que j'ai déjà fait des instances pour qu'il soit remédié à ce mal. Mais c'est en somme au ministre des finances qu'il devrait s'adresser. Quand il me pose la question de savoir si un coefficient de 1,4 sera appliqué aux dommages de guerre, je lui demanderai de patienter un peu. Incessamment, un projet de loi concernant les dommages de guerre sera déposé par le gouvernement et l'on pourra alors discuter des dispositions que celui-ci entend prendre pour réparer les dommages de guerre.

M. Harmegnies. — Il y a des mois qu'on nous promet ce projet de loi.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je puis vous dire qu'il est prêt. Mais je veux dès maintenant préciser certains points soulevés par les honorables membres. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il se pose à l'heure actuelle en Belgique un vaste problème d'urbanisation. Je l'ai dit à la Chambre et je le répète ici : nous avons un grand retard à rattraper. Mon ami Bouilly me reproche de créer une nouvelle direction générale de l'urbanisme. Puis-je lui dire qu'en Angleterre ce n'est pas une direction générale, mais tout un ministère distinct qu'on a érigé pour poursuivre une politique d'urbanisation; qu'en Hollande, il y a des années que ce service existe et qu'en France il est en plein épanouissement? Il ne se conçoit pas qu'on puisse réaliser une politique d'urbanisation sans avoir l'outil, l'administration nécessaire. C'est un reproche que je ne puis accepter.

M. Bouilly. — Ce n'était pas un reproche. Je voulais savoir si c'était bien nécessaire. Vous me le démontrez, je suis satisfait.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je crois que c'est nécessaire. Je rends hommage à la tradition et à l'esprit des fonctionnaires dirigeants du département des travaux publics. Il y a là de très grands fonctionnaires. Mais c'est parfois le défaut de la tradition de s'opposer à des idées nouvelles. Je ne dis pas que ce soit le cas pour les fonctionnaires des travaux publics, mais tout de même il faut un service nouveau pour insufler un esprit nouveau. Quoi qu'il en soit, je crois que vous serez d'accord pour dire que cette politique d'urbanisation doit être poursuivie en Belgique et qu'il doit être possible de trouver les moyens et les concours nécessaires pour la réaliser.

J'aurai l'occasion, au cours de mon exposé, de vous dire très brièvement comment je conçois cette urbanisation. Le cas dont nous nous occupons est précisément un cas type et on peut, par son examen, éclairer les différents aspects du problème, souligner aussi les difficultés de la tâche et les limites de nos moyens, aussi bien que les objectifs de nos efforts. Saint-Ghislain et le Borinage, c'est le problème de l'urbanisme qui se pose dans toute sa complexité.

Saint-Ghislain, comme l'a rappelé M. Bouilly, est une très vieille petite ville construite sur les bords de la Haine, sur un sol marécageux. Située aux confins d'une région agricole au nord-est et d'un bassin charbonnier au sud, cette ville est devenue un nœud de voies de communications, un marché régional important et le siège de nombreuses industries. Les communications entre le nord et le sud, assurées notamment par la route d'Etat de Mons à Tournai, qui constitue l'axe de développement de la ville, ne seront pas faciles à établir dans de bonnes conditions. Saint-Ghislain, nœud du réseau de la circulation, était pendant la guerre un point stratégique important et devait être détruit au moment où les opérations militaires commençaient sur le continent. Les efforts des alliés se sont portés en effet, sur cette région, et les destructions ont été considérables, je puis même dire presque totales. Le problème de la reconstruction de la région et de la ville est donc très considérable. Les honorables membres savent que je me suis rendu sur place pour me rendre compte et j'ai été pleinement convaincu que le problème n'est pas seulement difficile, mais que la solution est urgente. (Très bien! à l'extrême gauche.)

Il est évident qu'il faut reconstruire Saint-Ghislain suivant les règles de l'urbanisme, c'est à dire suivant des plans tracés en vue d'une utilisation rationnelle de toutes les ressources de la région,

afin de rendre la vie de la population aussi facile, aussi commode et aussi agréable que possible, vous serez d'accord avec moi sur ce point.

M. Spreutel. — Très bien!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Dans le plan d'urbanisation, il faudra tenir compte des développements ultérieurs de l'industrie, notamment des exploitations charbonnières. Vous serez d'accord avec moi pour dire que le pays se trouve devant un problème de rééquipement et de réadaptation économique et industriel. Je crois que vous vous réjouirez avec moi de constater que, dans une région particulière, de nouvelles ressources sont nécessaires pour assurer un nouveau développement industriel. C'est précisément le cas à Saint-Ghislain. Sous le territoire de la ville, il existe encore un gisement de charbon riche et presque intact. Son exploitation aura pour conséquence un affaissement de terrain de cinq à dix mètres. Il faut le prévoir dès maintenant, construire en conséquence des habitations qui résisteront aux affaissements et il faut prévoir également l'écoulement des eaux dans cette zone marécageuse. Il faut également améliorer les communications, malgré le grand développement que les chemins de fer donneront à la gare des marchandises. Il faut encore prévoir le passage facile des chemins de fer vicinaux, qui amènent les ouvriers du nord dans la région des charbonnages, ainsi que le logement d'une population qui augmentera heureusement en raison du développement probable de l'industrie charbonnière.

Le cas de la ville de Saint-Ghislain n'est pas isolé. Les communes qui l'entourent, Boussu, Wasmuel, Hornu, se présentent dans les mêmes conditions et le problème de l'urbanisation est à peu près le même dans toute la vallée de la Haine, à l'est comme à l'ouest de Mons. Il faut donc établir un plan d'urbanisation régional, qui sera le cadre dans lequel viendront s'intégrer les plans d'urbanisation des différentes communes.

Le plan régional sera dressé par l'architecte Panis, qui, précisément, va devenir le directeur provincial de l'urbanisme du Hainaut. M. Panis est un urbaniste de haute valeur, qui connaît tout particulièrement les problèmes du Borinage et qui est déjà à l'œuvre, comme vous l'avez dit. M. Panis est l'homme choisi par la ville de Mons pour dresser son plan d'urbanisation et c'est lui également qui établira le plan d'urbanisation de Saint-Ghislain.

M. Harmegnies. — Quel délai demande-t-il pour effectuer tout ce travail?

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je vais vous en parler, ne soyez pas si pressé!

Dans le cadre dressé par M. Panis, les communes devront établir leur plan d'urbanisation. L'organisation des services d'urbanisation de mon département est basée sur la décentralisation. Aucune solution ne sera imposée par l'administration centrale, aux pouvoirs locaux. Ce n'est pas à Bruxelles que l'on dressera les plans d'urbanisation des communes du pays : ce sont ces dernières qui choisiront elles-mêmes des urbanistes chargés de dresser les plans d'aménagement.

L'on m'a reproché de vouloir reprendre l'organisation mise au point pendant l'occupation. Or, ma politique est exactement l'opposé. Le commissariat à la reconstruction du pays était animé par un esprit centraliste, et c'est précisément pourquoi il s'est heurté à une opposition nette de la part des administrations locales. Notre but est, au contraire, de nous inspirer d'un esprit de décentralisation, j'oserais presque dire d'autonomie communale. Vous n'allez pas me le reprocher, n'est-ce pas?

Ces communes pourront, éventuellement, charger leurs propres services techniques de dresser ces plans. Les populations seront consultées et les propositions seront faites par l'autorité communale. Les communes seront aidées dans ce travail par le gouvernement, qui leur accordera le concours de ses techniciens et qui leur donnera une subvention correspondant, totalement ou partiellement, suivant les circonstances, aux dépenses faites pour l'établissement des plans d'aménagement.

Il est évident qu'il faudra du temps pour dresser d'abord le plan original et ensuite les plans communaux d'aménagement. Aussi pourrait-on craindre que les travaux ne soient longuement retardés, s'il faut attendre l'approbation des derniers plans. Mais, en réalité, les autorisations de bâtir seront données longtemps avant l'achèvement des plans, et ce après consultation du service de l'urbanisme et des auteurs des plans travaillant pour compte des communes.

Je reconnais qu'il y a là une difficulté. Si l'on pouvait attendre dix ans pour préparer les plans d'ensemble et commencer *ab ovo*, ce serait préférable. Mais la vie ne s'arrête pas; il faut donc recourir à un compromis et faire preuve d'un peu de doigté pour autoriser la construction immédiate nécessaire pour satisfaire à des besoins urgents. J'y veillerai, je vous en donne l'assurance. (*Très bien!*)

Mais il faut également prévenir le pire, c'est-à-dire la reconstruction comme elle s'est parfois faite après l'autre guerre qui n'embellit pas le pays, mais l'enlaidit. Aussi convient-il de tenir nettement compte des nouveaux principes qui s'inspirent des buts d'une politique saine d'urbanisation.

Parlons ensuite des travaux. Les interpellateurs ont soulevé la question de l'organisation administrative des travaux. Ils ont exprimé la crainte que cette organisation ne fasse double emploi avec le service technique provincial et ne complique le fonctionnement de la machine administrative.

En réalité, la nouvelle organisation du service des travaux communaux qui remplace le commissariat provincial à la restauration, mais animé d'un tout autre esprit, et le commissariat spécial du Borinage en l'occurrence...

M. Moulin. — On a changé l'étiquette; le contenu est resté le même.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Non, non!

M. Bouilly. — C'est la C. N. A. A.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je vous en prie, permettez-moi de développer complètement ma pensée.

Ce service tend à la décentralisation et à la simplification de l'intervention administrative. Je vais vous le prouver. Il faut nettement distinguer entre le service technique de la province, qui a des attributions en vertu des lois de 1844 et de 1877, qui n'est au point de vue technique, en somme, qu'un service voyer s'occupant aussi des cours d'eau ni flottables ni navigables, qui exerce un contrôle purement budgétaire sur les travaux entrepris ou à entreprendre par les communes, et notre service des travaux communaux qui est un organisme de coordination et de contrôle des multiples travaux à entreprendre par les communes, spécialement à l'heure présente, en vue de la reconstruction matérielle du pays; et aussi de la résorption du chômage ou, pour parler plus positivement, en vue d'assurer le plein emploi, comme on dit actuellement.

Ce que nous avons fait, c'est précisément ce que vous demandez que nous fassions : c'est opérer ce que j'appellerai une union personnelle entre ce service technique de la province et le service des travaux publics, parce que, dans toutes les provinces, c'est le chef du service technique de la province qui se trouve à la tête du service des travaux publics. Précisément, ce que je vous demande, c'est une union personnelle, et nous l'avons réalisée, d'accord d'ailleurs avec les députations permanentes.

M. Bouilly. — C'est impossible, elles protestent toutes auprès de nous!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Alors, c'est à n'y plus rien comprendre! Ces nominations ont été faites, et je pourrais vous le prouver, d'accord avec les députations permanentes.

M. Casterman. — Les députés permanents disent que c'est une superfétation.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je vous expose la politique du gouvernement, libre à vous de la critiquer; mais je dis que c'est l'application d'un principe de déconcentration ou de décentralisation qui, précisément, à l'heure actuelle, pour les travaux multiples incombant aux communes, est absolument nécessaire. Mais évidemment, entendons-nous bien! Vous avez dit tantôt que le bon vouloir est entier de la part des communes. Nul ne songe à le nier; mais, vous voudrez bien reconnaître que celui de l'Etat est tout de même d'importance, puisqu'il prend à sa charge tous ces frais que les communes vont exposer pour les travaux de déblaiement, de réparations d'immeubles, de construction d'habitations provisoires. Si l'Etat prend tous ces frais à sa charge, il doit tout de même disposer d'un pouvoir de contrôle, je dirai même d'un pouvoir de direction.

DES VOIX. — D'accord.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Pour exercer ce pouvoir, il doit disposer d'un organe, et ce n'est pas le service de Bruxelles qui le dirigera, mais précisément le service provincial à la tête duquel se trouve un fonctionnaire de la province.

J'ajoute que tous les travaux seront coordonnés par une commission dont le gouverneur aura la présidence, et une commission de l'espèce a commencé à fonctionner au chef-lieu de la province de Hainaut. J'estime que cette mesure, loin donc de compliquer ou de ralentir l'activité administrative en vue de la réalisation des travaux, est de nature à la renforcer. L'aide apportée par l'Etat

aux communes est considérable, il faut le dire. Nous leur laissons l'initiative, mais nous prenons à notre charge financière les travaux de déblaiement, les travaux de réparation sommaire des habitations sinistrées, la construction d'habitations provisoires. Les travaux de restauration exécutés dans la zone sinistrée de Saint-Ghislain et des environs sont d'ailleurs assez considérables. Je vous donne lecture de la liste que mes services m'ont procurée; elle est assez impressionnante; et quand je vous aurai dit les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons, vous apprécierez la valeur de l'effort que nous avons fait.

A Saint-Ghislain, les entreprises suivantes sont en cours :

- a) Une entreprise en régie afin d'étudier l'organisation des travaux (390,000 fr.).
- b) Déblaiement de la Grand'Rue (21,400 fr.).
- c) Arasement de l'église paroissiale (10,000 fr.).
- d) Déblaiement des rues Maigret, des Déportés (90,000 fr.).
- e) Déblaiement des rues des Viviers et Saint-Charles (120,000 fr.).
- f) Déblaiement des rues Debruyn et des Canadiens (97,000 fr.).

D'autre part, il a été procédé à l'installation d'une distribution d'eau provisoire pour desservir le quartier nord non sinistré et il a été pourvu au dégagement de la tête amont du siphon sous la Haine qui a démergé le quartier sud-est.

En outre, une entreprise d'un montant de 759,000 francs est actuellement en cours pour réparer et rétablir définitivement le grand collecteur du Saubin.

A Boussu, le déblaiement de toutes les rues a été effectué par les services de régie communale avec le concours requis des habitants.

A Hornu, les travaux de déblaiement de la grande voirie sont en voie d'achèvement. Il faut ajouter à ces travaux l'établissement d'un dispositif provisoire d'écoulement d'eau de la grande voirie, la réfection définitive de l'égout de la rue de la Fontaine et le rétablissement de trois aqueducs bombardés.

M. Bouilly. — C'est tout ce que nous demandons.

M. Vos, ministre des travaux publics. — C'est en cours. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'une intervention peut avoir pour effet d'accélérer la solution à intervenir.

M. Bouilly. — C'est son but.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Réparations sommaires : des services spéciaux, chargés de faire procéder aux réparations sommaires, sont en voie de création.

Voici la méthode que nous avons employée à Liège, à Anvers et dans les autres communes sinistrées. Nous avons dit aux communes : Créez vous-mêmes le service des réparations, comme cela s'est fait en Angleterre. L'Etat prend les frais à sa charge. Vous embaucherez les ouvriers, vous organiserez les services, vous procéderez aux réparations. Nous vous procurerons, pour autant que possible, les matériaux et les fonds.

Il a été procédé de la sorte, et avec de bons résultats, à Liège, à Anvers, dans les Ardennes. Il en sera de même à Saint-Ghislain et pour les environs.

La collaboration des communes est considérée comme un facteur essentiel pour la réalisation des buts assignés. Jusqu'à présent le rythme des réparations sommaires a été conditionné dans une large mesure par le problème de l'approvisionnement en matériaux, bien que les matériaux provenant des immeubles sinistrés aient été récupérés et remployés là où les besoins étaient les plus pressants.

Avant de vous parler de cette grande pénurie des matériaux, permettez-moi d'examiner le problème des logements. Il faudra construire partout, et particulièrement dans les régions sinistrées, un grand nombre d'habitations provisoires. Je vous le déclare immédiatement : le besoin est si grand qu'il ne pourra y être satisfait avant l'hiver. Je ne veux vous citer qu'un chiffre. Vous m'excuserez s'il a trait à ma ville natale, Anvers. Il se trouve dans cette ville 80,000 personnes sans habitation. Il est impossible de procurer des logements provisoires à ces 80,000 personnes, à Anvers, avant l'hiver, si l'on veut, ainsi qu'il se doit, ne pas accorder de priorité à une région ou à une ville, mais répartir équitablement le travail d'ensemble entre les diverses régions.

La politique adoptée en cette matière par le gouvernement est la suivante : faire immédiatement les réparations nécessaires pour préserver les immeubles et les mobiliers se trouvant à l'intérieur de ceux-ci, en réparer les toitures, y remettre des portes et des fenêtres.

La seconde mesure consiste à réparer les constructions qui peuvent être rendues habitables à peu de frais. Je ne relèverai qu'un chiffre. Il peut vous paraître minime, mais, eu égard aux grandes

difficultés que nous rencontrons dans l'approvisionnement en matériaux, vous estimerez qu'il est, malgré tout, assez considérable. Nous avons déjà réparé et rendu habitables 15,000 maisons sinistrées en Belgique (3,000 dans les Ardennes, 10,000 à Liège, 2,000 à Anvers).

Les administrateurs de la ville de Liège et ceux de la ville d'Anvers tiendront précisément, ces prochains jours, une petite conférence, parce qu'il a été constaté que le travail de reconstruction se fait plus rapidement et plus efficacement, en apparence, à Liège qu'à Anvers, tandis que les travaux de déblaiement s'effectuent plus promptement dans cette dernière ville. Il faudra joindre l'expérience obtenue dans les deux villes pour arriver à une méthode de travail plus efficace.

Le problème à résoudre ensuite sera de reconstruire les immeubles détruits et d'en construire de nouveaux. Je ne veux pas m'étendre sur le problème de l'habitation-taudis. Vous savez que c'est encore une des plaies de notre pays.

M. Casterman. — Hélas!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Nous devons dresser un programme à long terme pour résoudre ce problème.

M. Vinck. — Programme social!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Pour arriver rapidement à une solution, le gouvernement construira lui-même, à titre d'exemple, des pavillons provisoires, semi-provisoires ou définitifs.

M. Spreutel. — Le moins possible d'habitations provisoires!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Il aidera ceux qui veulent s'assurer un gîte en pratiquant une politique de matériaux à bon marché; il favorisera la construction en série et adoptera des dimensions standards.

Les interpellateurs ont insisté pour que les travaux de construction d'habitations provisoires ou de pavillons soient accélérés. Le service des travaux communaux fait tout ce qui est humainement possible pour satisfaire à ce désir ou plutôt à ce besoin.

Je vous signale en passant, parce que c'est utile, que M. Maurice Janssen, haut commissaire à la défense de la population civile, au grand dévouement de qui je veux rendre publiquement hommage, se déclare complètement satisfait de l'aide que le service des travaux communaux lui a apporté. Au moment de se démettre de ses fonctions, qu'il a remplies avec un désintéressement absolu, il a tenu à me rendre visite et à exprimer sa satisfaction. C'est là un témoignage qui a sa valeur en ce moment. Déjà 15,000 à 20,000 maisons sinistrées ont été réparées sommairement et rendues à nouveau habitables.

Quant à la construction de pavillons ou habitations provisoires, je reconnais qu'un temps assez long a été nécessaire pour l'entamer. Dans différentes villes, et notamment à Saint-Ghislain et à Hornu, des pavillons sont en construction. Nous avons donné des instructions aux communes pour que dorénavant elles prennent l'initiative de nous indiquer leurs besoins et de nous faire des propositions, étant entendu que l'Etat prend à sa charge les frais de construction. Je crois qu'on peut difficilement aller plus loin. La grande difficulté dans laquelle nous nous trouvons, c'est celle des matériaux. En Angleterre, où l'on ne se heurte pas à cette difficulté, vous le savez, les mêmes critiques sont émises à propos de la politique de logement du gouvernement. Quand j'étais à Londres, j'ai eu le plaisir d'assister aux débats du problème des logements à la Chambre des Communes et j'ai entendu les mêmes reproches. Pourtant, l'Angleterre a d'autres moyens que nous pour réaliser cette politique.

M. Vinck. — Et il y a quatre ans qu'elle peut l'étudier.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Précisément, mais cela n'a pas empêché qu'il y a trois mois le gouvernement a annoncé tout un renversement de sa politique de logements.

Nous nous butons ici au grave problème des matériaux, et il faut que nous en parlions sincèrement, ouvertement, et je dirai presque familièrement, sans cachotteries. (Très bien!)

Il y a insuffisance de matériaux parce que la production est ralentie faute de charbon.

M. Loumaye. — Toujours le charbon!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Que le Borinage produise plus de charbon, et du coup, il recevra pour reconstruire plus de ciment, plus de briques, plus de fer, plus d'acier, plus de verre et plus de produits céramiques.

C'est donc de l'augmentation de la production de charbon que dépend l'augmentation de la production de ces matériaux.

M. Harmegnies. — C'est toujours la faute du Borinage!

M. Vos, ministre des travaux publics. — La production de ciment n'atteint pas le dixième de ce qu'elle devrait être pour reconstruire efficacement les régions sinistrées. Je vous donnerai encore un exemple. Je me suis rendu vendredi à Ostende. Les destructions du port d'Ostende, est spécialement du port de pêche, sont totales et désolantes. L'industrie de la pêche est excessivement importante dans les moments que nous traversons pour le ravitaillement du pays.

M. Loumaye. — C'est tout à fait juste!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Nous avons 80 bateaux de pêche en Angleterre que nous ne pouvons pas faire revenir, parce que nous ne pouvons pas les recevoir. Les travaux de réparations au port de pêche d'Ostende sont arrêtés. Il faudrait, pour donner un chiffre, 5,000 tonnes de ciment. Savez-vous de combien de ciment le ministère des travaux publics peut disposer pour tous ces travaux, aux voies hydrauliques, aux ports, aux bâtiments, à la réparation des régions sinistrées? Trois mille tonnes, alors qu'il faudrait déjà 5,000 tonnes pour réparer le port de pêche d'Ostende!

M. Loumaye. — Donc, il faut résoudre la question du charbon! Il faut faire travailler les prisonniers de guerre.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Précisément. Mais disons une équivoque! Je ne voudrais certes pas me décharger de ma responsabilité en l'endossant à mon collègue des affaires économiques, mais c'est la question du charbon qui est à la base de nos difficultés.

M. Loumaye. — Demandez des prisonniers allemands!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Nous les demandons, monsieur Loumaye. Nous avons eu des entrevues et des entretiens à ce sujet; mais tout cela n'est pas aussi facile que beaucoup se le figurent, et les difficultés ne viennent pas seulement de notre côté. Permettez-moi de ne pas insister.

M. Bouilly. — Bien sûr, nous avons compris!

M. Loumaye. — Nous avons compris, mais nous devons demander qu'on fasse enfin quelque chose! C'est intolérable!

M. le président. — Monsieur Loumaye, veuillez cesser d'interrompre.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Bien que M. le président vous rappelle presque à l'ordre, monsieur Loumaye, je suis content de votre interruption. La politique du gouvernement en matière de matériaux est de réserver aux sinistrés le peu de matériaux dont il dispose. Dans ce but, précisément, un arrêté a été pris pour soumettre à une autorisation préalable toutes constructions nouvelles. En raison de la grande pénurie de matériaux, il n'accorde aucune autorisation, sauf pour les régions sinistrées.

On m'objectera : mais on construit! C'est vrai; mais je ne puis pas appliquer rigoureusement cet arrêté.

C'est un frein, mais ce n'est pas plus. Dans la situation présente, on ne peut pas s'en tenir uniquement à la lettre des dispositions de la loi ou de la réglementation.

La production et la répartition des matériaux de construction dépendent uniquement du ministère des affaires économiques. Ce département m'attribue, sur avis du comité de priorité, certaines quantités de matériaux soumis à contingentement. Ces quantités ont été jusqu'à présent extrêmement faibles, et après chaque répartition, j'ai fait remarquer à mon collègue des affaires économiques que les quantités qu'il m'avait attribuées étaient tout à fait hors de proportion avec les besoins des sinistrés.

Hier encore, j'ai vu mon ami le bourgmestre d'Anvers, M. Huysmans. Il me parlait du manque de verre pour Anvers. Les administrations commettent parfois des fautes, des négligences par suite d'un manque de compréhension. Lorsque les bombes volantes tombaient à Anvers, on n'attribuait presque pas de verre à cette ville, pas plus qu'à Liège d'ailleurs, puisqu'il semblait inutile de remettre des carreaux de verre, alors qu'ils pouvaient être détruits par de nouvelles bombes volantes. Cependant, à présent, le ministère donne encore le même contingentement à Anvers, alors qu'on peut réparer.

Des cas de l'espèce se répètent à peu près dans tous les domaines. Je voudrais citer un chiffre à propos du verre.

Si deux verreries, que je connais et pourrais citer, disposaient actuellement de 40,000 tonnes de charbon, elles pourraient en un mois fabriquer le verre nécessaire pour réparer toutes les habitations des régions sinistrées. Hélas! M. De Smaele a 40,000 tonnes de charbon pour toutes les industries, alors qu'il faudrait cette quantité pour l'industrie du verre seule. Vous pouvez ainsi vous rendre compte des difficultés que nous rencontrons.

M. Spreutel. — Où va le charbon?

M. Vos, ministre des travaux publics. — La production est insuffisante. Il faudrait la doubler, car la production normale était jadis du double et davantage.

En ce qui concerne les matériaux contingentés : ciment, verre, je répartis les quantités qui m'ont été allouées entre les sinistrés et au prorata des besoins.

En ce qui concerne les matériaux non contingentés, les répartitions se font en marché libre, par les soins des groupements professionnels. Il faut bien constater, hélas! que les matériaux distribués aux sinistrés sont insuffisants et presque toujours vendus à des prix supérieurs à ceux du tarif fixé.

Après cet exposé, je devrai vraisemblablement répondre à une question qui se situe plus ou moins en dehors du cadre de l'interpellation. Il s'agit de la nécessité de trouver les 15 tonnes de tuyaux qui manquent en vue de raccorder les communes de Saint-Ghislain, Hornu et Wasmüel, à l'usine de Tertre, afin de leur fournir le gaz. C'est encore le ministre des affaires économiques qui doit fournir le matériel nécessaire à ce raccordement. Ce contingent devra être attribué à la société Distrigaz, chargée de la distribution.

Bien que la question ne relève pas de mon département, je promets que des instances seront faites immédiatement afin que les communes intéressées obtiennent satisfaction. (*Très bien!*)

Je crois mesdames, messieurs, avoir répondu aux questions qui m'ont été posées par les deux interpellateurs. Je n'ai pas voulu, comme je l'indique au début, exposer ici dans son ensemble la politique de reconstruction qui répond à des besoins urgents, mais qui doit également s'intégrer dans une nouvelle politique d'urbanisation.

Je ne vous ai pas parlé non plus de la politique conjoncturelle des travaux publics que le gouvernement entend préparer et poursuivre.

La semaine prochaine sans doute les commissions parlementaires des travaux publics auront à prendre connaissance et à discuter ce projet d'arrêté tendant à réformer l'organisation des travaux exécutés par les administrations subordonnées. La mesure est toujours inspirée par le même souci de coordonner les nombreux et multiples travaux de ces administrations d'une façon rationnelle, répondant aux besoins des différents stades du cycle économique.

Mais je crois vous en avoir dit assez. Je vous ai laissé entrevoir que toute notre politique de reconstruction matérielle doit s'intégrer d'ores et déjà aussi bien dans le plan général des travaux en vue du redressement économique du pays que dans le plan de la politique d'urbanisme. Si je voulais résumer en trois mots simples et clairs le triple objectif de cette politique économique et de cette politique urbanistique qui se rapporte à l'exécution d'un vaste programme de travaux publics, je dirais que ces objectifs sont : la santé d'abord, la prospérité ensuite et, en fin, la beauté. Nous voulons faire de la Belgique un pays plus sain, plus prospère et aussi plus beau. (*Très bien! et applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. Rongvaux, ministre des communications. — Messieurs, l'honorable M. Bouilly a bien voulu me parler de la gare de Mons. C'est lui d'ailleurs qui m'a mis au courant de cette question qui se traite au sein de la Société nationale des chemins de fer et qui n'a pas encore été soumise au conseil d'administration.

J'en serai saisi, en temps opportun, en ma qualité de président du conseil d'administration et je puis rassurer d'avance M. Bouilly pour ce qui me concerne. Mon opinion est celle-ci, et j'en ai donné la preuve en d'autres occasions, notamment à propos de la reconstruction de bâtiments à Ostende, Courtrai et Liège, détruits pendant la guerre. J'ai demandé à des architectes locaux et régionaux de s'occuper des travaux à exécuter dans ces régions. Je ferai en sorte, à la Société nationale des chemins de fer, même si des engagements n'ont pas été pris envers les architectes locaux et régionaux, de faire respecter les plans établis, à condition, bien entendu, qu'ils conviennent.

M. Bouilly. — Ils ont été chargés de dresser le projet.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Je puis donner à M. Bouilly l'assurance que je me ferai son avocat auprès de l'administration de la Société nationale des chemins de fer, d'ici peu, puisque la question est en voie d'être résolue. Sur ce point, il aura certainement satisfaction.

M. Bouilly. — Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Rongvaux, ministre des communications. — L'honorable M. Spreutel m'a parlé de la restauration de la gare et des installations ferroviaires de Saint-Ghislain. Cette restauration est approuvée, il le sait, par le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer, il y a déjà un mois ou deux. Le travail a été conçu suivant une formule nouvelle consistant à dégager la gare

de Mons de toute formation de trains de marchandises. Ne doivent subsister à Mons que les services voyageurs et marchandises et le trafic international. La gare de formation de Saint-Ghislain devra reprendre tout le travail de triage et de formation qui incombait à Mons. C'est la raison pour laquelle la gare de Saint-Ghislain sera considérablement agrandie. Haine-Saint-Pierre reprendra également une partie de ce trafic. Dans le cas de la reconstruction de la gare de Saint-Ghislain, la Société nationale n'a pas envisagé le déplacement de la gare aux marchandises, qui n'est d'ailleurs pas atteinte par les destructions, et qui se trouve à côté de la gare de voyageurs, à un endroit que l'honorable M. Spreutel connaît bien.

La Société nationale dit que l'emplacement est rationnel, tant au point de vue du public que des services, il se justifie de grouper toutes les installations accessibles au public et de les placer sous la surveillance directe du chef de gare. Je suis allé voir cette gare. On m'a expliqué la situation à ce moment et j'ai admis le point de vue de la Société nationale parce qu'il me paraît excellent. Il me semble cependant, puisque M. Spreutel y trouve des inconvénients, que nous pourrions revoir la question et que peut-être la Société nationale des chemins de fer ou tout au moins les services locaux pourraient voir, avec lui, les modifications qu'il conviendrait d'y apporter éventuellement.

M. Spreutel. — C'est indispensable.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Je dois dire cependant que la modification que M. Spreutel demande, le déplacement du bureau des marchandises situé à côté de la gare de Saint-Ghislain et sa reconstruction — et qui doit subsister de toute façon — occasionnerait une dépense de 700.000 francs. Peut-être y a-t-il quelque accommodement à trouver, mais je ne crois pas que nous puissions déplacer le bureau des marchandises; la dépense serait très élevée et insuffisamment justifiée.

M. Casterman. — Si elle est rentable?

M. Rongvaux, ministre des communications. — Le trafic de marchandises est assez minime à Saint-Ghislain : de 15 à 20 wagons par jour.

M. Bouilly. — A Saint-Ghislain? A certains moments de la journée, il y a des centaines de wagons.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Entendons-nous : de 15 à 20 wagons de marchandises à décharger à Saint-Ghislain. Voici d'ailleurs ce que mes services me disent :

« Quant à la cour aux marchandises, elle est d'importance assez secondaire, puisque son trafic n'est que de 15 à 20 wagons par jour. Sa desserte, qui nécessite en effet la traversée des voies principales, deux ou trois fois par jour, peut, sans nuire aux intérêts de la clientèle, s'effectuer à des moments choisis où les voies principales sont peu utilisées.

» Le seul gain de parcours de 300 mètres environ pour les usagers de Hornu ne peut justifier le déplacement de cette installation, qui entraînerait aussi celui du magasin et donnerait lieu à des expropriations importantes. »

L'argument des expropriations importantes ne tient guère. Nous en avons d'importantes également envisagées de l'autre côté pour la gare de formation et triage. L'argument principal est la dépense de 700.000 francs, le trafic étant secondaire. Je n'ai pas eu le temps de vérifier la note que je viens de vous lire : je l'ai reçue hier seulement, et je ne possède pas d'autres données; mais je la considère a priori comme exacte.

La suppression du passage à niveau à remplacer par un passage supérieur de 150 mètres va améliorer la situation. Si des arrêts assez importants ont pu être constatés devant le passage à niveau, ce que j'ai relevé moi-même, ce ne sera plus le cas.

L'accès de la gare aux marchandises en sera facilité. On me dit qu'on dépose à la gare des colis postaux et des exprès. Si le bureau des marchandises était déplacé à une distance de trois cents mètres du côté de Hornu, il y aurait une division du travail nuisible à la bonne marche du service.

M. Spreutel. — Cela est inhérent à toutes les gares qui prennent des colis postaux.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Cette gare doit devenir d'ailleurs d'une extraordinaire étendue et par conséquent les distances à parcourir pour le public qui vient déposer des colis postaux et des exprès deviendraient considérables. Mais l'argument principal, en toute sincérité, c'est celui des 700.000 francs.

M. Spreutel. — Mais, techniquement parlant, vous devez avouer que c'est une hérésie. Si on avait déplacé le système de triage, la cour, l'atelier de locomotives, etc., du côté droit, la gare aux marchandises pouvait très bien rester là. Mais du fait qu'elle est maintenant située à gauche, il y a là une situation anormale aussi bien pour le service que pour le public.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Les avis sont assez partagés, monsieur Spreutel. Il existe des gares où le système que vous recommandez a été réalisé. Il y en a d'autres où, pour des raisons régionales ou techniques, on y a renoncé. Nous avons un bâtiment qui n'avait pas été touché et il nous a semblé raisonnable de ne pas morceler un ensemble qui formait un bloc. On a déplacé la remise des locomotives et on l'a mis de l'autre côté, cela est préférable pour les manœuvres à effectuer pour la remorque des trains. L'atelier des wagons sera reconstruit à son ancien emplacement, mais suivant des données plus modernes.

Il me semble qu'on a fait tout ce qui était possible pour améliorer la gare de Saint-Ghislain. Mais, comme je vous l'ai dit au début, je ne me refuse nullement à envoyer sur place un fonctionnaire des chemins de fer, qui discuterait la chose avec vous, avec lequel vous pourriez échanger des arguments et qui examinerait avec vous ce qu'il y a moyen de faire pour vous donner satisfaction.

M. Spreutel. — Je vous remercie, monsieur le ministre. J'espère que l'on va s'en occuper.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Je puis vous en donner l'assurance.

M. le président. — Il y a encore trois orateurs inscrits. Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 33, le temps de parole est limité à dix minutes par intervention, à partir de maintenant.

La parole est à M. Harmegnies.

M. Harmegnies. — Mesdames, messieurs, je serai bref, mais j'insiste avec mes collègues et je rappelle à M. le ministre des travaux publics que, déjà le 15 décembre dernier, je lui posais une question parlementaire relative à l'objet qui nous occupe. En voici le texte :

« La petite ville de Saint-Ghislain a été particulièrement éprouvée par les faits de guerre. On peut considérer que les trois quarts des immeubles de cette localité borraie ont été anéantis. Je désire connaître si des mesures de reconstruction sont envisagées et lesquelles.

» Votre département a certainement eu son attention attirée sur cette ville malheureuse. Une solution spéciale et rapide doit certainement être envisagée.

» Les communes voisines de Boussu et de Hornu ont été également fortement éprouvées.

» Ne conviendrait-il pas de les joindre à la solution qu'il importe d'apporter au plus tôt? »

Il n'a jamais été répondu à cette dernière question.

On ne nous a jamais dit si les communes d'Hornu, de Boussu et de Wasmuël seraient englobées dans la solution envisagée pour Saint-Ghislain. Je n'insiste pas, mais je dit tout de suite — je ne sais ce qu'en pensent les honorables interpellateurs — que, quant à moi, la réponse de M. le ministre ne me satisfaisait pas.

Ah! je le sais bien, il est venu nous exposer les difficultés que rencontre le gouvernement et nous les apprécions à leur juste valeur. Nous reconnaissons que la tâche n'est pas facile. Cependant, sans savoir ce qu'en pensent MM. Bouilly et Spreutel, j'ai l'impression, après la réponse de M. le ministre, que les sinistrés de Saint-Ghislain attendront encore longtemps avant qu'on reconstruise leur ville!

Je vous signale une première difficulté, monsieur le ministre. Vous avez dit tantôt qu'on a ordonné des travaux de déblaiement et d'arasement. Les entrepreneurs se plaignent de ne pas recevoir leur dû ou de ne le recevoir qu'avec un retard considérable. On nous annonce même que lors des adjudications prochaines il n'y aura plus d'entrepreneurs pour répondre aux demandes, parce qu'on ne les paie pas assez rapidement.

Vous avez envisagé que les communes devraient faire l'avance. Je vous ai fait connaître leur avis. Je vous ai exposé leur situation financière et je vous ai dit que celle-ci ne permettait pas de compter sur elles à cet égard.

M. Vos, ministre des travaux publics. — J'ai pris un arrêté prévoyant le paiement d'avances provisionnelles, ce qui ne se faisait pas jusqu'ici.

M. Harmegnies. — Enfin, je vous signale ce grand inconvénient. Je vous demande aussi de vous préoccuper de notre réseau routier qui a été également frappé. Je vous ai signalé la situation scandaleuse existant sur la route nationale, entre Hornu et Boussu.

Il y a là une véritable inondation. Je vous ai écrit à ce sujet à plusieurs reprises. Vous avez dit que vos services se préoccupaient de la question; en attendant, on peut dire que, trois jours par semaine, la route est sous eau.

Je vous signale cette situation, à vous Flamand; et je vous rappelle que le Borinage a toujours été mal partagé au point de vue du réseau routier, et qu'il serait grand temps de faire pencher la balance de notre côté.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Un plan d'urbanisme a précisément pour but de remédier à ce mal.

M. Harmegnies. — Mais, jusqu'à présent, permettez-moi de le dire, on n'y a remédié que sur le papier, nous n'avons pas encore vu d'ouvriers à l'ouvrage.

M. Casterman. — Le moindre grain de mil ferait mieux l'affaire! (Sourires.)

M. Harmegnies. — On a parlé de la question du gaz. Moi aussi j'y insiste, et je vous signale qu'aujourd'hui encore on n'a rien vu des quinze tonnes de tuyaux qu'on avait annoncées. C'est un peu comme pour le ravitaillement : quand les gens ont un bon pour une paire de souliers, ils ne trouvent pas de souliers et, quand il y a une autorisation d'approvisionnement, on ne trouve pas de tuyaux pour l'amener!

J'insisterai encore sur la loi relative aux dommages de guerre. Voilà neuf mois, monsieur le ministre, qu'on promet au pays une loi sur la matière. Je sais bien qu'en en parlant, je sors un peu du cadre de l'interpellation visant Saint-Ghislain. Mais il est grand temps que le gouvernement dépose ce projet, car les gens nous font très justement remarquer que, même lorsqu'il sera déposé, des mois s'écouleront encore avant qu'il soit acquise la solution souhaitée. Je vous en conjure, faites en sorte d'aboutir vite.

Une dernière question : on a parlé des chemins de fer et de la ville de Saint-Ghislain. Ce problème n'intéresse pas seulement les sénateurs borains qui ont interpellé, il intéresse également les membres de la Chambre et les bourgmestres de la région. Je voudrais donc vous suggérer d'organiser l'un de ces jours une conférence au cours de laquelle vous viendriez exposer la solution que vous préconisez, car cette solution intéresse le Borinage tout entier, j'oserais dire tout le Hainaut.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Je suis tout à fait d'accord au sujet de la conférence que vous me proposez.

M. le président. — La parole est à M. Moulin.

M. Moulin. — Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'interpellation de nos collègues Bouilly et Spreutel, pour attirer la sérieuse attention du gouvernement tout entier et celle du ministre des travaux publics en particulier sur la situation lamentable de la ville de Tournai, qui a été sinistrée, comme beaucoup d'entre vous ont pu s'en rendre compte. Tournai a été détruite une première fois en 1940 et elle le fut, une seconde fois, en 1944. Ce fut un très grand désastre. Jusqu'à présent, on n'a pas fait grand-chose pour la reconstruction de la ville. On a nommé un commissaire régional pour la restauration et on a créé une commission consultative locale. Cela ne peut guère hâter les reconstructions. Ce commissaire, monsieur le ministre, doit-il remplir son rôle, qui est je crois d'aider, de guider les autorités locales, ou bien est-il là pour imposer à ces autorités ses vues personnelles et pour pousser l'urbanisation à un point tellement extrême qu'elle portera le prix des reconstructions si haut que beaucoup de sinistrés seront dans l'impossibilité de pouvoir les effectuer? Une réglementation est nécessaire, certes, mais il ne faut pas exagérer ni compliquer, et c'est de cela surtout qu'on se plaint à Tournai. L'Etat se doit d'y veiller.

En outre, la politique des subsides en faveur des villes comme Tournai, doit être la plus large possible. S'il n'en était pas ainsi, il serait très difficile, sinon impossible, de faire renaître Tournai de ces cendres.

La ville est complètement à bout; elle a de grosses dettes de guerre; de nombreux bâtiments publics sont détruits et il faut nécessairement les reconstruire. Je vise notamment les écoles, le théâtre, la Halle-aux-Draps, l'hôtel de ville, le bureau de police, etc.

Le gouvernement doit avoir une ligne de conduite pour toutes les fournitures de matériaux nécessaires à la reconstruction. Je passe rapidement sur la question.

L'une des raisons pour lesquelles on fait traîner les travaux de reconstruction, est le manque de matériaux, paraît-il. C'est ce qu'on disait tout à l'heure. On constate que l'on manque de tout pour reconstruire, mais, comme le disaient nos honorables collègues, en dehors du marché légal on trouve du ciment, des briques, les divers matériaux nécessaires.

M. Casterman. — Même du charbon!

M. Moulin. — Il faut également une bonne politique des prix des matériaux. Le marché noir, comme je viens de le dire, et comme d'autres l'ont dit avant moi, sévit de façon scandaleuse dans ce domaine.

Tournai et le Tournais ont été souvent sacrifiés, dans le passé, monsieur le ministre. Je ne sais si c'est parce que la ville se trouve à l'extrémité de la Wallonie, mais elle a été bien souvent ignorée. Il ne doit plus en être de même aujourd'hui.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je vous ferai remarquer que c'est la première ville que j'ai visitée.

M. Moulin. — Je vous en remercie beaucoup monsieur le ministre; mais, alors, vous avez pu constater combien est grand le désastre à Tournai. Vous y avez, je crois, consacré toute l'attention qu'on est en droit d'attendre d'un ministre. Depuis ce temps-là, où en est la reconstruction à Tournai? Qu'a-t-on fait?

M. le président. — Je ne demanderais pas mieux, mon cher collègue, que d'entendre parler successivement de toutes les villes sinistrées de Belgique, et particulièrement de la mienne, qui a été si éprouvée; mais l'interpellation en cours porte sur la situation de Saint-Ghislain, et si je vous permets de vous écarter du sujet, il n'y a pas de raison pour que je n'autorise à d'autres sénateurs à parler chacun de leur ville.

M. Moulin. — Je m'excuse, monsieur le président, d'avoir dépassé quelque peu l'objet de l'interpellation. J'avais, toutefois, pris la précaution d'en prévenir M. le ministre des travaux publics. Je terminerai d'ailleurs mon intervention en lui demandant tout simplement, non une réponse, puisqu'il n'a pu disposer du temps nécessaire pour examiner la question, mais de faire étudier spécialement la situation propre à Tournai et de me donner réponse, dans les jours qui vont suivre, aux quelques questions que je me suis permis de lui poser.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Si M. le président le permet, je voudrais faire observer à l'orateur que j'ai à tel point souci de Tournai que j'ai chargé un haut fonctionnaire de mon département, un Tournaisien, auteur de plusieurs études sur la reconstruction de Tournai, de l'examen de cette question.

M. Moulin. — Je le sais, monsieur le ministre. C'est la raison pour laquelle je vous demande si ce fonctionnaire est chargé de servir de guide aux autorités locales ou de leur imposer ses vues personnelles.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Vous confondez certainement, monsieur Moulin. Vous songez à M. Bonduel, alors que je parle de M. Devallée, qui, il y a deux mois, a publié, dans les *Annales des Travaux publics*, une remarquable étude sur le problème de la reconstruction de Tournai.

M. Bouilly. — Un excellent fonctionnaire!

M. Moulin. — Je ne conteste pas la valeur du fonctionnaire...

M. Bouilly. — ... ni ses intentions.

M. Moulin. — Mais j'ai eu, ce matin même, une conversation avec l'échevin des travaux publics de Tournai, qui m'a fait part de ses doléances à ce sujet. C'est pourquoi je me suis cru autorisé à m'en faire l'écho à cette tribune. Je vous fais toutefois confiance, monsieur le ministre, et m'excuse à nouveau d'avoir dépassé quelque peu le cadre de l'interpellation en cours. Mon désir surtout était d'attirer l'attention sur le sort de la ville de Tournai.

M. le président. — Je voudrais m'adresser aux interpellateurs. Le règlement leur accorde un tour de priorité pour reprendre la parole lorsque le ministre a répondu. Seulement, dans ces conditions, M. Vinck ne pourra pas avoir la parole, ce qui serait regrettable, puisqu'il s'occupe tout spécialement d'urbanisme. Puis-je donc demander à M. Bouilly de renoncer à sa réplique en faveur de M. Vinck?

M. Bouilly. — Je n'en ai que pour un instant, monsieur le président, et je crains de devoir quitter l'assemblée dans quelques minutes. D'ailleurs, l'intervention de M. Vinck sera également très brève.

M. le président. — Le Sénat ne voit-il pas d'inconvénient à cette dérogation au règlement, qui viendrait après tant d'autres? (*Non! non!*)

J'inscris donc M. Vinck et je donne la parole à M. Delanney.

M. Delanney. — Je tiens à m'associer aux paroles prononcées par mes collègues Bouilly et Sprettel.

Comparativement à l'importance de l'agglomération, on peut affirmer que Saint-Ghislain est la commune la plus détruite de Belgique.

Celui qui visite cette malheureuse petite ville est, encore aujourd'hui, profondément ému par l'état de désolation qu'elle présente.

Voici quatorze mois que la situation n'a pas changé, sauf que la végétation a envahi les ruines.

N'y aurait-il pas moyen de faire un effort spécial pour cette petite localité et de réserver par priorité spéciale des matériaux pour que puissent commencer les travaux de reconstruction? Vous avez dit que, grâce à votre intervention, quinze mille maisons avaient pu être reconstruites, réparées ou réfectionnées en Belgique. N'auriez-vous pu en faire reconstruire ne fût-ce que cinquante à Saint-Ghislain et à Tournai?

M. Vos, ministre des travaux publics. — Cela se fait pour l'instant.

M. Bouilly. — Les pavillons sont commandés.

M. Delanney. — Voilà le point sur lequel je voulais insister.

Puisque mes collègues ont parlé de Saint-Ghislain et des communes voisines, si éprouvées, permettez-moi, monsieur le ministre, d'attirer également votre attention sur la ville voisine de Mons, qui fut aussi fortement saccagée par les deux violents bombardements du 10 et du 20 mai 1944.

La gare de Mons a été totalement rasée et, dès à présent, on s'occupe de sa reconstruction.

J'insiste auprès de M. le ministre des communications pour que les architectes montois qui ont été sollicités de s'occuper de ce travail et qui ont déjà dressé les plans de celui-ci, en soient définitivement chargés, sans attendre qu'un concours vienne encore retarder la solution attendue.

Il serait souhaitable que la reconstruction de la gare se fasse dans l'esprit qui inspire le plan d'urbanisme dressé par nos architectes locaux. Dès lors, on peut penser que le travail doit leur être réservé.

M. Rongvaux, ministre des communications. — Il en sera ainsi que vous le demandez.

M. Delanney. — Je remercie M. le ministre des communications des assurances qu'il veut bien nous donner à cet égard.

M. Vinck. — J'ai demandé à intervenir dans ce débat parce que, ayant eu l'honneur d'être chargé par le ministre des travaux publics de présider le conseil supérieur de l'urbanisme; depuis cinq ou six mois que cet organisme fonctionne, tous les problèmes auxquels on a fait allusion l'ont préoccupé. Les collègues qui ont pris la parole ne se rendent pas toujours compte des difficultés énormes que rencontrent ceux qui s'attachent à la solution de ces problèmes. Ainsi, j'entends parler de priorité pour l'obtention des matériaux. Or, ceux-ci font défaut ou n'existent qu'en quantité si minime que ce n'est qu'avec la plus grande parcimonie qu'on peut les distribuer.

Un Liégeois se plaignait à moi ce matin qu'on ne parvint pas à se procurer des vitres pour les maisons sinistrées de sa ville.

M. Logen. — Toute la banlieue se trouve dans le même cas.

M. Vinck. — Oui, toute l'agglomération liégeoise. Nous avons eu au conseil supérieur à examiner d'une façon générale, bien entendu, car nous sommes, non pas un organisme exécutif, mais seulement un corps consultatif, ces différents cas. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour aider le ministre dans la tâche extraordinairement ardue à laquelle il doit faire face. M. le ministre vous a dit qu'à l'occasion d'un voyage en Angleterre, où je l'accompagnais, nous avons pu constater, que, dans ce pays, bien que pendant quatre ou cinq ans on ait pu étudier une série de problèmes, la reconstruction n'a guère avancé. Comment, alors, nous, qui avons été occupés pendant quatre ans et demi, pourrions-nous résoudre simultanément les mêmes problèmes dans toute une série de communes du pays?

C'est demander l'impossible. Vous vous en êtes rendu certainement compte, messieurs

Quoi qu'il en soit, ce qui m'a appelé à la tribune, c'est l'intervention de M. Moulin, à propos de Tournai.

L'administration et tous ceux qui s'intéressent à l'urbanisation ont examiné le problème de Tournai d'une façon tout à fait spéciale; ils ont fait et font tout ce qu'ils peuvent pour que ce problème soit résolu le mieux possible et dans le plus bref délai.

M. le ministre, sur l'avis de tous ceux qui s'intéressent à l'urbanisme, a eu le souci de désigner, pour s'occuper de la restauration de Tournai, un enfant de cette ville même, dont le mérite et les talents sont reconnus de tous, que les Tournaisiens admettent comme étant un des leurs et qui s'est voué à résoudre les divers problèmes qui se posent. Ceux qui n'ont pas étudié ces problèmes ne se rendent pas compte de leur complexité. Le conseil supérieur de l'urbanisme a consacré plusieurs séances au cas de Tournai et je puis attester que la tâche est hérissée de difficultés.

M. Harmegnies. — Nous comprenons tout cela, mon cher ami, mais celui qui est sans lois depuis quinze mois ne raisonne pas de la même façon.

M. Vinck. — Pensez-vous que des gens sérieux comme ceux qui participent à ces travaux ne se rendent pas compte de la situation? Lorsque le ministre vous dit qu'on a pu rendre habitables 15.000 habitations, c'est encore relatif, car il ne vous a pas dit que, dans ces maisons on n'a pu rendre habitables que certaines chambres seulement, afin de permettre aux sinistrés de rentrer chez eux.

Ce ne sont donc pas 15.000 logements remis dans leur état d'avant guerre.

C'est vous dire combien les matériaux sont rares.

Il vous a dit que le charbon nécessaire manque pour fabriquer du ciment, — et il n'a pas tout dit parce que cela aurait pu créer certains malentendus, — mais que le ciment existant dans le pays a été réquisitionné par les alliés pour des besoins militaires, que c'était nécessaire et qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

M. Bouilly. — C'est ce que nos habitants ne savent pas, et nous désirerions que M. le ministre les mette au courant.

M. Vinck. — J'ai eu l'occasion de signaler, il y a quelques semaines, qu'à Anvers-Hoboken existe une grande cimenterie, dont le ciment semble être à la disposition de la population; qu'à Burcht du ciment est accumulé en grande quantité dans une autre grande cimenterie; mais j'ai appris ensuite que ce ciment avait été réquisitionné par les alliés pour les besoins militaires. Je ne leur en fais pas reproche, mais la population ignore ce fait. Elle s'étonne qu'il se trouve également à Anvers des quantités de bois qui pourraient lui servir et qui sont aussi réquisitionnées.

J'ai appris il y a quelques jours avec satisfaction que les deux cimenteries dont je parlais tout à l'heure sont sur le point d'être ou sont déjà dégagées de cette réquisition et que la population de la province d'Anvers, notamment, va recevoir une certaine quantité de ciment nécessaire à différents travaux publics.

Il faut éviter de provoquer des impressions défavorables, alors qu'il y a déjà assez de motifs de mécontentement. Lorsque vous vous rendez compte que des hommes de bonne volonté s'occupent d'un cas comme celui de Tournai, ne parlez donc pas inutilement de complications que l'on chercherait à créer.

Vous savez qu'au point de vue artistique, il y a toujours des différences entre les écoles, que deux sections d'architectes ne s'entendent jamais. Par conséquent, si vous écoutez une cloche, vous entendez un son; mais si vous écoutez l'autre, vous entendez un son différent. C'est précisément pour réaliser l'accord que le ministre a envoyé là-bas quelqu'un dont la compétence ne fait de doute pour personne, dont le désintéressement et surtout le talent sont reconnus par tout le monde.

Dans ces conditions, messieurs, en ce qui concerne Tournai, l'administration et tous ceux qui ont pu conseiller le ministre ont fait véritablement tout ce qu'ils pouvaient. Il suffira d'un peu de bonne volonté de part et d'autre pour que le cas de cette ville puisse être résolu de la façon la plus utile. Tournai doit continuer demain à jouer dans le pays un rôle au moins aussi beau que celui qu'il jouait hier au point de vue archéologique et au point de vue artistique. Par conséquent, ce problème doit être étudié.

M. Vos, ministre des travaux publics. — Au point de vue économique également.

M. Vinck. — Son rôle économique doit être développé. Je vous dirai une chose que j'ignorais : depuis quelque soixante-cinq ans, la ville de Tournai ne s'est pas développée. Cela tient à ce que les installations qui l'auraient permis n'étaient pas créées. Tournai n'a pas de port fluvial. Dans les études urbanistiques entreprises par l'administration du ministre des travaux publics, ce point est examiné, mais cet examen doit être synchronisé avec l'étude des moyens de transport, avec celle des chemins de fer, des chemins de fer vicinaux, de toutes les voies fluviales. C'est toute une étude. Il faut d'abord savoir où mettre le port, ensuite comment il sera construit et équipé.

Jusqu'à présent, il n'y avait à Tournai que des quais de débarquement créés par des industries particulières, qui ne permettaient pas à de nouvelles industries de s'établir, à moins de créer elles-mêmes leurs installations portuaires, ce qui était excessif.

Si la ville de Tournai est dotée d'installations portuaires dignes de son passé, elle pourra prendre un développement industriel et commercial qui jusqu'à présent lui était inconnu.

Il suffira alors que l'initiative des Tournaisiens ressuscite certaines industries qui ont fait la grandeur de la ville autrefois : l'industrie de la porcelaine, l'industrie des tapis, l'industrie de la tenture. Une ville comme Tournai pouvant se développer industriellement, pouvant d'autre part se restaurer au point de vue artistique d'une façon absolument exemplaire, fera oublier, au bout de quelques années, les tribulations d'aujourd'hui et la ville, que nous avons connue avec son passé mémorable, pourra renaître plus brillante que jamais. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Ayant fait mes études à l'athénée de Tournai, j'ai pour cette ville une certaine reconnaissance. C'est pour cela que j'ai permis cette digression; mais, je vous en supplie, revenons à l'objet précis de cette interpellation, le cas de Saint-Ghislain.

La parole est à M. Bouilly.

M. Bouilly. — Monsieur le président, messieurs, je ne m'attendais pas à ce qu'on donnât à cette interpellation une telle portée. J'avais craint cependant qu'on la minimisât et qu'on ne tombât dans un régionalisme absolu. Mais l'honorable ministre des travaux publics a donné à sa réponse un tel développement et à ses explications une telle hauteur de vues, qu'il a lui-même élevé le niveau de l'interpellation. Je me félicite en tout cas de la réponse qu'il nous a faite. Ce que nous désirions, c'était de l'amener à faire ces déclarations qui ne manqueront pas de donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux intéressés et surtout de les éclairer.

L'honorable ministre avait raison tout à l'heure de dire qu'il faudrait bien qu'il fit quelque jour un exposé général de la situation en matière de reconstruction et d'urbanisation. A tous égards, cela intéresserait vivement nos populations sinistrées.

Je remercie l'honorable M. Rongvaux qui a bien voulu se rallier à notre manière de voir en ce qui concerne la reconstruction de la gare de Mons. Il insistera, a-t-il dit, auprès du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer, afin qu'il continue à confier l'exécution des plans à des artistes de la région, lesquels ont besoin d'être défendus et qui sont d'ailleurs à la hauteur de la tâche qui leur fut confiée.

Cela dit, je tiens à répondre un mot à l'honorable ministre des travaux publics. Celui-ci nous a fait observer que nous avions un peu débordé le cadre de l'interpellation, abondant des questions qui intéressent l'honorable ministre des affaires économiques et l'honorable ministre du charbon, voire l'honorable ministre des finances. Je me permets de lui faire remarquer que nous ne pouvions tout de même pas interpellier tout le gouvernement sur un sujet semblable et qu'il était impossible que nous ne parlions pas de questions à côté qui intéressent profondément les sinistrés.

Je demande à mon ami M. Vos de retenir nos suggestions et de bien vouloir en faire part à ses honorables collègues.

M. le président. — Plus personne ne demande la parole, l'incident est clos.

PROJET DE LOI RECONSTITUANT LE CONSEIL COLONIAL. DISCUSSION ET VOTE DES ARTICLES.

WETSONTWERP TOT WEDERSAMENSTELLING VAN DEN KOLONIALEN RAAD. — BEHANDELING EN STEMMING DER ARTIKELEN.

M. le président. — La discussion générale est ouverte. Personne ne demandant la parole, elle est close et nous passons à l'examen des articles.

Article 1^{er}. Par dérogation à l'article 24, alinéa 4, de la loi du 18 octobre 1908, sur le gouvernement du Congo belge, la sortie des membres du conseil colonial dont les noms suivent est reportée de cinq ans : MM. Gustin, P.; Robert, M.; Waleffe, F.; Louwers, O.; Charles, P.; De Cleene, N.; Vander Linden, F.; Itten, G., et Deraedt, H.

Les membres nouveaux qui seront désignés en remplacement des membres sortis au cours de la guerre, par décès ou autrement, sortiront, sauf renouvellement de leur mandat, aux dates ci-après :

a) Ceux qui seront désignés par le Roi, en remplacement de MM. Dupriez, L.; Lotar, L., et Voisin, Ch., sortiront respectivement les 15 décembre 1946, 15 décembre 1947 et 15 décembre 1949;

b) Ceux qui seront choisis par les Chambres, en remplacement de MM. Bertrand, A., et Delannoy, Ch., sortiront respectivement les 15 décembre 1945 et 15 décembre 1946.

Artikel 1. Bij afwijking aan artikel 24, 4^o lid, van de wet van 18 October 1908, op het gouvernement van Belgisch-Congo, wordt het uittreden van de leden van den koloniale raad waarvan de namen volgen, met vijf jaar verlengd : de heeren Gustin, P., Robert, M.; Waleffe, F.; Louwers, O.; Charles, P.; De Cleene, N.; Vander Linden, F.; Itten, G., en Deraedt, H.

De nieuwe leden die zullen worden aangeduid ter vervanging van de leden die, wegens overlijden of anderzins, onder den oorlog uittreden zijn, zullen, behoudens hernieuwing van hun mandaat, op de volgende data uittreden :

a) Degenen die door den Koning zullen worden aangeduid, ter vervanging van de heeren Dupriez, L.; Lotar, L., en Voisin, Ch., zullen onderscheidenlijk den 15^o December 1946, den 15^o December 1947 en den 15^o December 1949 uittreden;

b) Degenen die door de Kamers zullen worden gekozen, ter vervanging van de heeren Bertrand, A., en De Lannoy, Ch., zullen onderscheidenlijk den 15^o December 1945 en den 15^o December 1946 uittreden.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 2. Deze wet treedt in werking den dag waarop zij in het *Belgisch Staatsblad* is bekendgemaakt.

— Adopté.

Aangenomen.

M. le président. — Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de loi.

Je ne pourrais vous dire dès à présent quand aura lieu notre prochaine séance. Cela dépendra des événements. Je crois, en tout cas, que nous ne nous réunirons plus cette semaine; mais il est possible que nous tenions une séance vers le milieu de la semaine prochaine. Vous serez, de toute façon, avertis en temps utile.

— La séance est levée à 17 h. 45 m.

De vergadering wordt geheven te 17 u. 45 m.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

De Senaat gaat tot nadere bijeenroeping uiteen.